



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

2^e séance

Lundi 8 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya..... (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Déclaration d'ouverture

Le Président (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Première Commission va entamer la première phase de ses travaux, à savoir le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale – les points 86 à 102 de l'ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les membres. Je suis ravi de voir des visages bien connus dans la salle. Avant de poursuivre, je voudrais, au nom de toutes les délégations, souhaiter chaleureusement la bienvenue aux participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour 2012, qui vont assister aux séances de la Première Commission dans le cadre de leur formation. La plupart d'entre eux sont assis au fond de la salle, et j'invite les membres à les saluer quand ils les rencontreront.

Je voudrais tout d'abord faire une déclaration en ma qualité de Président de la Commission à la présente session.

Comme les membres le savent, les questions dont nous sommes saisies sont d'une importance capitale pour la paix et la sécurité mondiales. J'espère vivement que nous remplirons notre rôle efficacement pour faire

avancer les travaux au sein de cette enceinte. Je suis convaincu qu'en œuvrant de concert, en coopérant et en usant respectivement de notre capital politique, nous pouvons faire avancer considérablement le programme adopté au niveau mondial en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Lors du dernier débat général de l'Assemblée générale, les dirigeants politiques des États Membres de l'ONU ont évoqué l'impératif de garantir le bien-être des peuples du monde. En effet, dans notre monde où tout se tient, des progrès durables ne pourront être réalisés que si les peuples de toutes les régions du monde connaissent la paix, la sécurité et la stabilité, de façon tangible. Cela signifie que nous devons tous honorer les engagements ayant trait à l'ordre du jour de la Première Commission qui n'ont pas encore été concrétisés. Je ne sous-estime pas la gravité des difficultés et des défis qui nous attendent, mais les membres conviendront sûrement avec moi que nous devons redoubler d'efforts au sein de la Commission et faire de notre mieux afin de parvenir à un consensus sur des questions cruciales.

Je réaffirme que j'entends travailler en étroite collaboration et dans un esprit constructif avec tous les membres. Je suis convaincu que nos efforts collectifs peuvent conduire à des progrès dignes de ce nom dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-53715 (F)



Merci de recycler 

En ce qui concerne les armes de destruction massive, pour faire fond sur les progrès accomplis, il faut que nous intensifions les efforts en vue de la mise en œuvre des engagements relatifs au désarmement et à la non-prolifération et des accords conclus lors des conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la Convention sur les armes biologiques, et aussi que les États parties à la Convention sur les armes chimiques parviennent rapidement à un accord.

Nous devons, avec diligence et fermeté, discuter en profondeur des problèmes qui entravent les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération. Il est essentiel que la Conférence du désarmement, qui est l'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement et la non-prolifération, commence ses travaux de fond sur les questions fondamentales inscrites à son ordre du jour.

Heureusement, dans le domaine des armes classiques, la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été couronnée de succès, 11 ans après l'adoption de ce Programme d'action. Nous devons nous en féliciter. Nous devons impérativement mettre en œuvre le document final de cette conférence et renforcer la coopération et l'assistance en vue de l'élimination du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Même si nous sommes déçus par notre récent échec à parvenir à un accord sur le texte d'un traité sur le commerce des armes qui doit établir des normes communes pour la réglementation du commerce international des armes classiques, il est encourageant de constater que les efforts en vue de l'adoption d'un traité se poursuivent, sur la base des points d'accord identifiés au cours des négociations. J'estime qu'il convient d'appuyer des efforts.

Nous devons faire preuve de courage politique et nous motiver mutuellement pour surmonter ces obstacles qui nous empêchent de progresser. Il n'y a pas d'obstacle que nous ne pourrions pas surmonter si nous joignons nos forces et œuvrons avec sincérité et détermination pour trouver des solutions. Entamons cette nouvelle session de la Première Commission avec un zèle renouvelé, et faisons en sorte d'être fiers des résultats accomplis à la fin de la présente session.

Malheureusement, M^{me} Angela Kane, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, qui devait normalement prendre la parole en ce moment, ne peut pas être des nôtres aujourd'hui. Elle n'est pas au Siège en raison d'exigences imprévues. Cependant, elle se joindra à nous à notre prochaine séance demain matin, et elle s'adressera à la Commission.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux représentants dans le cadre du débat général, je rappelle aux délégations qu'il convient de respecter la pratique de la Commission concernant la limitation de la durée des interventions à 10 minutes lorsque les représentants interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, j'entends introduire le système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. De temps en temps, je rappellerai aux orateurs que leur temps de parole a été dépassé.

Comme il a été indiqué au cours de la séance d'organisation tenue la semaine dernière (voir A/C.1/67/PV.1), j'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à en fournir la version écrite pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission et à n'en lire que la version abrégée pendant le débat général. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour permettre aux interprètes de traduire leur déclaration de façon optimale.

Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close demain, mardi 9 octobre, à 18 heures. En conséquence, je prie instamment les délégations souhaitant prendre la parole, mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste des orateurs, de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais.

Je rappelle aux délégations souhaitant disposer de rapports de suivi de nos activités que des fonctionnaires du Département de l'information du Secrétariat couvriront nos séances chaque jour. Ils publieront des communiqués de presse en anglais et en français qui seront mis en ligne sur le site Web de l'Organisation des

Nations Unies chaque jour quelques heures après la fin de la séance.

M. Khazaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. La version complète de ma déclaration est en train d'être distribuée, et j'essaierai d'être bref dans mes propos.

Monsieur le Président, je vous félicite ainsi que les autres membres du Bureau de votre élection et vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Mouvement des pays non alignés réitère ses positions sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale qui sont exprimées dans les documents issus de ses sommets et réunions ministérielles, notamment le Sommet de Téhéran d'août 2012. Je voudrais insister sur les vues du Mouvement des pays non alignés concernant certaines de ces questions et je présenterai ses vues sur d'autres questions connexes dans le cadre des débats thématiques.

Le Mouvement des pays non alignés souligne la validité absolue de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Le Mouvement demeure néanmoins préoccupé par l'érosion du multilatéralisme dans le domaine de la réglementation des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Le Mouvement réaffirme que le recours à des actions unilatérales, par tout État Membre, pour apaiser des inquiétudes liées à la sécurité met en péril la paix et la sécurité, viole le droit international, sape la confiance dans le système de sécurité internationale et menace les fondements mêmes de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés rappelle sa position de principe concernant le désarmement nucléaire, qui reste sa plus haute priorité. Le Mouvement demeure vivement préoccupé par la menace que fait peser sur l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires et l'éventuel recours à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes. Le Mouvement est également préoccupé par la lenteur des progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et par l'absence de progrès faits par les États dotés de l'arme nucléaire en vue de l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques internationales pertinentes et aux engagements sans équivoque qu'ils ont pris en 2000 et 2010.

Le Mouvement des pays non alignés demande instamment aux États de s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques et de leurs engagements pour éliminer totalement leurs armes nucléaires sans plus tarder, de manière transparente, définitive et vérifiable sur le plan international. Le Mouvement leur demande également de renoncer immédiatement à leurs projets de modernisation, de perfectionnement, de remise en état ou de prolongation de la vie de leurs armes nucléaires et installations connexes.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes et que les États dotés de l'arme nucléaire doivent apporter des garanties concrètes aux États non dotés de cette arme contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. En attendant leur élimination totale, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la conclusion d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité pour tous les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires est une priorité absolue.

Le Mouvement des pays non alignés demeure profondément préoccupé par les doctrines de défense stratégique prônées par les États dotés d'armes nucléaires et par la Revue de la posture de dissuasion et de défense de l'OTAN, adoptée au sommet de cette organisation en mai 2012, qui justifie l'emploi d'armes nucléaires. Le Mouvement exhorte ces États à exclure totalement le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires de leurs doctrines militaires.

Le Mouvement des pays non alignés reconnaît qu'il est nécessaire d'accroître l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Le Mouvement constate que la principale difficulté rencontrée par ce mécanisme est le manque de volonté politique véritable de certains États de réaliser des progrès réels, y compris en matière de désarmement nucléaire. De son côté, le Mouvement est prêt à participer de manière constructive à un examen complet du programme de désarmement des Nations Unies et à envisager des moyens de revitaliser ce mécanisme et de l'améliorer. À cet effet, le Mouvement réitère son appel à la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est grand temps que tous les pays œuvrent de concert, coopèrent davantage et se servent de leur capital politique pour redynamiser ce mécanisme essentiel.

Le Mouvement réaffirme l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement et demande de nouveau à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré et global, en mettant notamment sur pied un comité spécial sur le désarmement nucléaire dans les meilleurs délais et de façon prioritaire. Le Mouvement souligne la nécessité d'engager dès que possible des négociations sur un programme échelonné en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa ferme volonté d'œuvrer à la convocation d'une conférence internationale de haut niveau qui sera chargée de recenser les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires le plus rapidement possible dans le but de parvenir à un accord sur un programme échelonné en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, aux fins de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, de l'acquisition, de l'essai, du stockage, du transfert, de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ce type d'armes, ainsi que de leur destruction.

Tout en se félicitant des bons résultats obtenus à la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, le Mouvement des pays non alignés parties au TNP appellent à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté en 2010 concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et l'application de la résolution de 1995 relative au Moyen-Orient.

Le Mouvement souligne qu'il importe de réaliser l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, ce qui contribuerait notamment au processus de désarmement nucléaire. Le Mouvement rappelle que pour atteindre tous les objectifs du Traité, l'attachement soutenu de tous les États signataires au désarmement nucléaire, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, est indispensable. Dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de la ratification du TICE par le Guatemala, la Guinée et l'Indonésie.

Tout en prenant acte de l'adoption des résolutions 1540 (2004), 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité, le Mouvement des pays non alignés

souligne qu'il est nécessaire de s'assurer qu'aucune mesure prise par le Conseil de sécurité ne mette en péril la Charte des Nations Unies, les traités multilatéraux existants sur les armes de destruction massive, les organisations internationales établies dans ce domaine ou le rôle de l'Assemblée générale. Le Mouvement met également en garde contre la pratique que continue de suivre le Conseil de sécurité, qui se sert de son autorité pour définir les mesures législatives que les États Membres doivent prendre pour appliquer ses décisions.

Le Mouvement rappelle que les accords universels, globaux et non discriminatoires négociés au niveau multilatéral constituent la réponse la plus efficace aux craintes en matière de prolifération. Le Mouvement affirme que les efforts déployés dans le domaine de la non-prolifération nucléaire doivent aller de pair avec les efforts déployés simultanément aux fins du désarmement nucléaire.

Le Mouvement réaffirme le droit inaliénable de chaque pays de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment le droit souverain de développer pleinement un cycle du combustible nucléaire national, à des fins pacifiques, sans discrimination. Il réaffirme à nouveau le droit souverain de chaque État de définir ses propres politiques énergétiques, notamment en vue de développer un cycle du combustible nucléaire à des fins pacifiques. Le Mouvement souligne que toute décision relative à une démarche multilatérale dans le domaine du cycle du combustible nucléaire doit être prise par consensus sans que cela porte préjudice au droit inaliénable qu'a chaque État de développer pleinement un cycle du combustible nucléaire national. Le Mouvement est fermement convaincu que les politiques de non-prolifération n'iront pas à l'encontre du droit inaliénable des États d'acquérir et de transférer des matières, des équipements et des technologies à des fins pacifiques.

À cet égard, le Mouvement souligne que la coopération et l'assistance techniques fournies par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour répondre au besoin qu'ont ses États membres de se procurer des matières, des équipements et des technologies en vue d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne seront soumises à aucune condition incompatible avec les dispositions du statut de l'Agence. Le Mouvement appelle donc à une levée immédiate de toutes les restrictions ou limitations à cet égard.

Le Mouvement réaffirme à nouveau le caractère inviolable des activités nucléaires pacifiques et le

fait que toute attaque ou menace d'attaque contre des installations nucléaires pacifiques, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de construction, fait peser un grave danger sur les êtres humains et l'environnement et constitue une grave violation du droit international, des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des réglementations de l'AIEA.

Le Mouvement est conscient de la nature technique toute particulière des questions de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de la nécessité de les traiter séparément au sein de l'AIEA. Il reconnaît que c'est avant tout aux États qu'il incombe de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

Le Mouvement tient à souligner le mandat et l'autorité de l'AIEA ainsi que le rôle central qu'elle joue dans le domaine de la sécurité nucléaire. Toutes normes, directives ou règles multilatérales dans le domaine de la sécurité nucléaire doivent être élaborées dans le cadre de l'AIEA. Le Mouvement réaffirme également le mandat et l'autorité de l'Agence ainsi que le rôle central qu'elle joue dans le domaine de la sûreté nucléaire, notamment en définissant des normes en la matière.

Le Mouvement souligne que les mesures et initiatives visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires ne doivent pas servir de prétexte ou de moyen de pression pour violer, nier ou limiter le droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination.

Enfin – et quand je dis enfin, Monsieur le Président, je veux dire qu'il me reste deux pages à lire au nom de 120 pays – le Mouvement estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une avancée importante vers la réalisation des objectifs mondiaux de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Dans le même temps, le Mouvement souligne que la création de telles zones ne saurait se substituer à l'obligation légale qu'ont les États dotés d'armes nucléaires d'œuvrer à l'élimination totale des armes nucléaires.

Dans ce contexte, le Mouvement réitère son ferme appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant sa création, le Mouvement exige d'Israël – le seul pays de la région qui n'a pas adhéré au TNP ni fait part de son intention d'y adhérer – qu'il renonce à posséder des armes nucléaires, qu'il adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus attendre et place rapidement toutes ses installations

nucléaires sous les garanties intégrales de l'AIEA. Le Mouvement demande également l'interdiction complète du transfert vers Israël de tous les équipements, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au domaine nucléaire, et de la fourniture d'une assistance dans les secteurs scientifiques ou techniques liés au domaine nucléaire.

Les États du Mouvement, parties au TNP, sont vivement préoccupés par le retard pris dans la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ils se félicitent de la nomination d'un facilitateur et de la désignation d'un gouvernement chargé d'accueillir une conférence en 2012, à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils prennent note du rapport présenté par le facilitateur à la première session du Comité préparatoire en vue de la Conférence d'examen du TNP de 2015 (NPT/CONF.2015/PC/11) et le prient d'accélérer ses consultations avec toutes les capitales de la région. Ils prient le Secrétaire général, en application de la tâche qui lui incombe de convoquer la conférence, de n'épargner aucun effort pour convoquer la conférence dès que possible en 2012, sans plus attendre. Ils soulignent à nouveau qu'il importe de mobiliser tous les moyens financiers nécessaires, notamment au moyen des ressources du budget ordinaire de l'ONU, pour permettre au facilitateur de mener ses activités et en vue de convoquer la conférence aussitôt que possible.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties au TNP, prient le Secrétaire général et les auteurs de la résolution de 1995, en coopération avec les États de la région, de n'épargner aucun effort pour garantir le succès de la conférence devant être convoquée en 2012, à laquelle participeraient tous les États du Moyen-Orient, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils soulignent l'importance que revêtent l'application intégrale de tous les aspects du plan d'action adopté ainsi que la participation active et constructive de toutes les parties concernées pour que la conférence puisse lancer un processus de négociations régional visant à réaliser pleinement les objectifs de la résolution de 1995 et à créer cette zone.

Le Mouvement demeure préoccupé par les conséquences néfastes que peuvent avoir la mise au point et le déploiement de systèmes de défense antimissiles balistiques et la menace d'une course aux

armements et de la militarisation dans l'espace. Il réitère qu'il est urgent d'entamer un travail de fond au sein de la Conférence, notamment en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, en prenant note de l'initiative russo-chinoise.

S'il prend note de certaines nouvelles initiatives dans le domaine spatial, le Mouvement souligne l'importance que revêt une démarche universelle, non discriminatoire et globale. Il affirme que toute proposition ou initiative dans le domaine spatial doit être développée au sein de l'ONU et que toute décision éventuelle dans ce domaine doit être prise par consensus.

Le Mouvement est convaincu de la nécessité d'une approche universelle, globale, transparente et non discriminatoire de la question des missiles sous tous ses aspects, négociée au niveau multilatéral en tant que contribution à la paix et à la sécurité internationales. En attendant la mise en place de cette approche universelle, le Mouvement réaffirme que toute initiative visant à examiner les questions liées aux vecteurs d'armes de destruction massive devrait être menée dans le cadre de négociations ouvertes au sein d'une instance à laquelle tous les États participeraient sur un pied d'égalité. Le Mouvement souligne la nécessité de maintenir la question des missiles sous tous ses aspects à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et appuie les efforts qu'il convient de poursuivre au sein de l'ONU afin d'examiner plus avant la question des missiles sous tous ses aspects. Le Mouvement souligne l'importance que revêt la contribution des utilisations pacifiques des technologies spatiales, y compris le lancement de véhicules spatiaux, au progrès de l'homme.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties à la Convention sur les armes chimiques, prient instamment tous les États détenteurs concernés de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'honorer strictement leurs obligations en vertu de la Convention et de la décision concernant la date limite adoptée à la seizième session de la Conférence des États parties, selon laquelle la destruction des armes chimiques restantes doit être achevée aussitôt que possible conformément aux dispositions de la Convention.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés, parties à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, reconnaissent qu'il importe tout particulièrement de renforcer la Convention par la tenue de négociations multilatérales visant à aboutir à un protocole non discriminatoire et juridiquement

contraignant, ainsi qu'à l'adhésion universelle à la Convention. À cet égard, ils prient instamment la partie qui fait opposition à la reprise des négociations sur ce protocole de reconsidérer sa politique à l'égard de la Convention à la lumière des demandes répétées des autres parties. Ils se félicitent également du résultat de la septième Conférence d'examen, notamment sa décision de faire de la coopération et de l'assistance des points permanents de l'ordre du jour en mettant l'accent sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X de la Convention.

Tout en étant bien conscient des efforts déployés à l'ONU dans le domaine des technologies de l'information et des moyens de télécommunication, le Mouvement des pays non alignés appelle les États Membres à poursuivre, au niveau multilatéral, l'examen des menaces actuelles et potentielles qui existent dans le domaine de la sécurité de l'information et des stratégies éventuelles à adopter pour les contrer. Le Mouvement des pays non alignés rappelle que les États Membres doivent utiliser ces technologies et ces moyens dans le respect du droit international et conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit souverain des États à acquérir, fabriquer, exporter, importer et détenir des armes classiques à des fins de légitime défense et de sécurité. Le Mouvement exprime son inquiétude face aux mesures coercitives unilatérales et souligne qu'aucune restriction injustifiée ne doit être imposée au transfert de telles armes.

Il se félicite de l'issue fructueuse de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Tout en prenant en considération les documents finaux de la Conférence, le Mouvement souligne la nécessité d'une mise en œuvre intégrale, équilibrée et efficace du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et rappelle que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à cette mise en œuvre.

Le Mouvement demeure préoccupé par les vestiges explosifs de la Deuxième Guerre mondiale, notamment sous la forme de mines, qui continuent de causer des dommages humains et matériels et d'entraver le développement de certains pays non alignés. Il demande aux États qui sont les principaux responsables de prendre en charge les coûts liés au déminage et de

verser une indemnisation pour les pertes causées par les mines enfouies.

Pour terminer, le Mouvement souligne l'importance que revêt la volonté politique pour traiter des questions liées au désarmement international et à la sécurité. Pour sa part, le Mouvement demeure résolu à travailler de façon active et constructive avec tous les États Membres afin de faire progresser concrètement les travaux de la Première Commission. À cet égard, le Mouvement présentera sept projets de résolution et un projet de décision. L'appui de l'ensemble des délégations serait des plus apprécié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Kos (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays en voie d'adhésion; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à ce poste très important. Je peux vous assurer que nous appuierons pleinement les efforts que vous déployez pour que cette session soit couronnée de succès.

Nous nous félicitons vivement des progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, en particulier de l'impulsion créée par de grands événements tels que l'entrée en vigueur du nouvel accord START l'année dernière et le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et de la première session cette année du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015.

En même temps, nous restons extrêmement préoccupés par l'impasse persistante – plus d'une décennie – dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, ce qui l'empêche de s'acquitter de son mandat. Nous nous inquiétons notamment du fait que la Conférence n'a pas réussi à commencer les négociations

sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, de même que le risque que des acteurs non étatiques, en particulier des terroristes, aient accès à ces armes, continuent de faire peser une menace considérable sur la paix et la sécurité internationales. Il faut donc adopter une approche multilatérale conjuguée à des mesures nationales et régionales. De même, le commerce non réglementé d'armes classiques et le commerce illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre ont des répercussions négatives sur la sécurité et la stabilité régionales et internationales, exacerbent les conflits et la violence armée et menacent les vies humaines.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération, de même que la confiance et la transparence, sont des aspects essentiels de la sécurité collective. L'Union européenne souligne depuis longtemps la nécessité d'adopter une approche holistique face à ces questions, ce qui exige un renforcement de la part de la communauté internationale.

Un multilatéralisme efficace, la prévention et la coopération sont les trois objectifs principaux de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive. L'Union européenne promeut l'adhésion universelle à tous les traités et à toutes les conventions sur la non-prolifération et le désarmement, ainsi que leur application intégrale, non seulement par des moyens et des initiatives diplomatiques, mais également par le biais d'une formation et d'une assistance pratiques. L'Union européenne est, dans ce domaine, l'un des principaux bailleurs de fonds des organisations internationales, aidant ainsi des dizaines de pays.

Nous souhaitons également appuyer et renforcer les mécanismes de vérification, afin d'assurer le plein respect des obligations internationales. Cela renforce la confiance mutuelle et garantit la crédibilité des traités et des conventions sur le désarmement et la non-prolifération. L'Union européenne réaffirme le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'arbitre ultime de la paix et de la sécurité internationales, notamment dans les cas de non-respect.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire du système mondial de non-prolifération nucléaire, la base essentielle du désarmement nucléaire, conformément à son article VI,

et un élément crucial du développement continu des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Union européenne souligne l'importance de l'universalisation du TNP et appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

L'Union européenne apporte une contribution active aux efforts mondiaux visant à rendre le monde plus sûr pour tous et à instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs déclarés du TNP. Dans ce contexte, l'Union européenne s'est félicitée du résultat de la Conférence chargée d'examiner le TNP en mai 2010 et du consensus forgé autour du plan d'action et des autres mesures figurant dans son document final. Ce document a renforcé le régime international de non-prolifération nucléaire en fixant des objectifs ambitieux pour les trois volets du Traité et en avalisant d'autres mesures concrètes, y compris sur le Moyen-Orient.

À cet égard, nous nous félicitons des réunions tenues à Paris en 2011 et à Washington en 2012 par les États dotés d'armes nucléaires à la suite de la Conférence chargée d'examiner le TNP, et nous saluons les initiatives prises par les États non dotés d'armes nucléaires telles que l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement pour promouvoir le plan d'action de 2010, qui est notre feuille de route commune pour la Conférence d'examen de 2015. La première session du Comité préparatoire pour la Conférence d'examen de 2015, qui s'est tenue à Vienne, a préparé la voie à un démarrage en douceur du nouveau cycle d'examen du TNP.

L'Union européenne a salué la réaffirmation par la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2010 de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen du TNP en 1995 et l'approbation de mesures pratiques en vue de sa mise en œuvre intégrale. Nous avons accueilli avec satisfaction la nomination au poste de facilitateur du Sous-Secrétaire d'État Jaakko Laajava, du Ministère des affaires étrangères de la Finlande, ainsi que la désignation de la Finlande comme Gouvernement hôte pour la Conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous saluons aussi le rapport du facilitateur Laajava présenté au cours de la première session du Comité préparatoire de la Conférence chargée d'examiner le TNP en 2015.

Comme annoncé à la session du Comité préparatoire du TNP, l'Union européenne est heureuse de confirmer qu'elle est en train d'apporter la dernière touche aux préparatifs d'un séminaire s'inscrivant dans le droit fil de notre précédente initiative. Ce séminaire se tiendra à Bruxelles les 5 et 6 novembre et permettra aux participants d'avoir un échange de vues franc sur tous les aspects liés à la création d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La communauté internationale continue d'être confrontée à des défis majeurs en termes de prolifération, défis qu'il faut relever d'une façon résolue si on veut préserver la crédibilité et l'efficacité du régime du TNP. Les programmes nucléaire et de missiles de l'Iran, l'essai d'un engin nucléaire et de ses vecteurs effectué par la République populaire démocratique de Corée ainsi que les dernières informations sur le programme d'enrichissement d'uranium sont les deux exemples les plus inquiétants à cet égard. Le non-respect par la Syrie de son accord de garanties et sa non-coopération continue avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le sont tout autant, et le Conseil de sécurité doit encore se pencher sur ce problème.

Pour l'heure, les inquiétudes internationales quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien l'emportent et se sont traduites par l'adoption par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA de sa toute dernière résolution sur l'Iran, le 13 septembre, dans laquelle il exhorte l'Iran à se conformer pleinement et sans délai à toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à répondre aux demandes du Conseil des gouverneurs, décidant ainsi que la coopération de l'Iran sur toutes les questions en suspens, notamment celle relative aux possibles dimensions militaires, est essentielle et pressante pour restaurer la confiance internationale.

L'objectif de l'Union européenne reste de parvenir à un accord global, négocié et à long terme. Les gouvernements des E3+3 – Chine, France, Allemagne, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et États-Unis – emmené par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité – restent fermes, clairs et unis dans leur quête d'une réponse diplomatique rapide aux préoccupations de la communauté internationale quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, une réponse qui se fonde sur le TNP et sur la mise en œuvre intégrale des résolutions du

Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

Des propositions claires et crédibles ont été avancées ces derniers mois en faveur d'une initiative qui permettrait dans un premier temps de rétablir la confiance et de répondre aux grandes préoccupations immédiates, en se penchant plus particulièrement et de manière globale sur les activités iraniennes d'enrichissement de l'uranium à 20 %, ainsi que de mesures réciproques qui sont dans l'intérêt de l'Iran. Nous exhortons une fois encore l'Iran à s'engager sérieusement et d'urgence à prendre les mesures nécessaires qui permettent de restaurer la confiance.

L'Union européenne appelle au renforcement du désarmement multilatéral et du régime de non-prolifération et à la revitalisation des instruments internationaux pertinents. À cet égard, nous demeurons vivement préoccupés par le dysfonctionnement manifeste d'une composante essentielle du mécanisme pour le désarmement, je veux parler bien sûr de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement.

Pour l'Union européenne, Le lancement de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est plus important et plus urgent que jamais. Dans l'intervalle, L'Union européenne appelle tous les États concernés qui ne l'ont pas encore fait à instaurer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire. L'Union européenne continue d'exhorter le dernier État restant à s'associer au consensus sur l'adoption d'un programme de travail qui, entre autres, ouvrira la voie aux négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous considérons le blocage de la Conférence du désarmement inacceptable. Cette situation porte gravement atteinte au principe de la coopération multilatérale. L'Union européenne réaffirme une fois encore sa détermination à engager des discussions de fond sur toutes les questions centrales de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. De même, l'Union européenne demande à la Conférence d'examiner la question de l'élargissement de sa composition.

La Conférence du désarmement, conformément au mandat qu'elle a reçu de l'Assemblée générale à sa première session consacrée au désarmement, doit être l'instance où s'élaborent les traités multilatéraux. Toutefois, étant donné le blocage prolongé de la

Conférence, il faut que la communauté internationale réfléchisse à des solutions et, s'il y a lieu, trouve d'autres moyens d'aller de l'avant. Nous sommes prêts, Monsieur le Président, à travailler avec vous au cours de la présente session et avec tous les autres États Membres, en particulier sur les propositions présentées l'année dernière par l'Union européenne dans le cadre du suivi de la Réunion de haut niveau de 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence. Nous sommes également disposés à considérer d'autres moyens de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse où elle se trouve et, plus généralement, de revitaliser le mécanisme multilatéral pour le désarmement afin de faire avancer les efforts multilatéraux en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

L'Union européenne n'a de cesse de promouvoir l'universalisation et l'application de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et nous continuerons d'apporter un appui significatif à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques aux fins d'atteindre ces objectifs. L'Union européenne se félicite de l'issue de la réunion ministérielle sur la CIAC tenue le 1^{er} octobre à l'occasion du quinzième anniversaire de la Convention. L'Union européenne espère que des progrès importants seront réalisés durant la troisième conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention, en avril 2013.

L'Union européenne accueille avec satisfaction les résultats de la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, et notamment l'adoption d'un nouvel ordre du jour suivi pour le processus intersessions jusqu'en 2016 et d'autres décisions facilitant la mise en œuvre et le renforcement de la Convention.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est d'une importance cruciale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Cet aspect a été également souligné dans la Déclaration ministérielle commune sur le TICE, en faveur de l'entrée en vigueur rapide du Traité (A/67/515, annexe), publiée à l'issue de la réunion ministérielle tenue le 27 septembre 2012. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les deux États encore visés par l'annexe 2, à ratifier le Traité au plus tôt. Nous saluons les récentes ratifications par la République centrafricaine, la Trinité-et-Tobago, le Ghana, la Guinée et le Guatemala, ainsi que l'Indonésie, qui était parmi les États visés à l'annexe 2. Parallèlement, l'Union européenne continue de fournir un appui

significatif au Secrétariat technique provisoire du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires afin de renforcer le système de vérification.

L'Union européenne insiste sur le fait qu'il faut tout mettre en œuvre pour réduire le risque que des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, tombent entre les mains des terroristes. L'Union européenne souligne le rôle essentiel de l'AIEA à cet égard, notamment grâce au Fonds pour la sécurité nucléaire, auquel l'Union européenne verse des contributions importantes. Nous sommes satisfaits de l'issue de la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire organisée au cours de la semaine ministérielle, le 28 septembre 2012, par le Secrétaire général et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme.

Nous réaffirmons notre appui au Partenariat mondial du Groupe des huit contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme, aux Sommets sur la sécurité nucléaire, à l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire et au Groupe d'action financière. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de respecter les obligations découlant des résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité et appelons au renforcement de la sécurité nucléaire pour ce qui est des sources hautement radioactives.

Renforcer la sécurité des activités spatiales est une autre priorité clef pour l'Union européenne. Le 5 juin, nous avons lancé officiellement le processus diplomatique multilatéral visant à permettre les discussions et les négociations sur notre initiative en faveur d'un code de conduite international pour les activités extra-atmosphériques. Il s'agit d'un cadre politique, totalement compatible – et complémentaire – avec les initiatives existantes.

La prolifération des missiles capables de transporter des armes de destruction massive constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme l'ont souligné les résolutions 1540 (2004), 1887 (2009) et 1977 (2011) du Conseil de sécurité. L'Union européenne est préoccupée par les programmes de missiles actuellement menés au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et en Asie du Sud, notamment en Iran et en République populaire démocratique de Corée. L'Union européenne appuie pleinement le Régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous continuons d'encourager l'adhésion universelle au Code de La

Haye, son renforcement et sa pleine mise en œuvre, car c'est le seul instrument multilatéral en matière de prolifération des missiles. Notre proposition d'entamer des consultations sur un traité interdisant les missiles balistiques sol-sol à courte et moyenne portée capables de transporter des armes de destruction massive reste d'actualité.

Nous continuons d'être gravement préoccupés par les effets catastrophiques du commerce non réglementé des armes classiques et par leur détournement vers le marché illicite. Nous avons donc été déçus que les négociations sur un traité sur le commerce des armes en juillet n'aient pas abouti. Nous sommes déçus, mais pas découragés. Avec d'autres, nous continuerons d'appuyer la conclusion des négociations sur un traité sur le commerce des armes à la conférence finale des Nations Unies au début de 2013, sur la base du projet déposé par le Président de la Conférence pour un traité sur le commerce des armes le 26 juillet, visant à la fois à réglementer le commerce légal et à empêcher le commerce illicite. Notre objectif est l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant solide, robuste et efficace, définissant les normes internationales communes les plus élevées pour la réglementation du commerce international des armes et jouissant de l'appui de toutes les parties prenantes.

Parallèlement, nous nous félicitons que la Conférence d'examen sur le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères soit parvenue à un consensus sur un document final et ait réaffirmé l'attachement des États Membres de l'ONU à sa mise en œuvre. Nous sommes convaincus que les résultats de la Conférence nous permettront de lutter plus efficacement contre la propagation et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre illicites.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que l'Union européenne œuvrera de concert avec tous les pays intéressés pour faire respecter et renforcer l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur que de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre riche expérience des questions dont nous sommes saisis permettra de guider

nos débats et nos négociations au cours des prochains jours. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau à l'occasion de leur élection. Le Groupe des États d'Afrique les assure de son appui sans réserve et de sa pleine coopération au cours de nos délibérations tout au long de ce mois. Nous entendons contribuer concrètement aux efforts pour examiner les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

Le Groupe des États d'Afrique se rallie à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2012 a été qualifiée à juste titre d'année du désarmement. En effet, nous avons été témoins d'un regain d'efforts pour traiter d'un large éventail de questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Nous tenons à mentionner notamment la Conférence diplomatique de 2012 sur un traité sur le commerce des armes, le Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères et la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Ces réunions et ces événements ont mis en lumière un certain nombre de défis mondiaux en matière de désarmement et de sécurité et les moyens de les relever.

Le Groupe des États d'Afrique voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses vues sur certaines questions touchant à la sécurité mondiale.

Le Groupe continue de souligner la pleine validité de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus qu'elle est le moyen le plus approprié et le plus efficace de traiter des questions de désarmement mondial. Il faut continuer à utiliser et à respecter cette approche, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous continuerons à agir dans toutes les régions du monde et à coopérer avec nos partenaires pour promouvoir le multilatéralisme en tant que principe immuable pour les négociations dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Le Groupe apportera toujours

son appui aux efforts visant à lever tous les obstacles au multilatéralisme.

Aucun État Membre du Groupe des États d'Afrique n'est doté d'armes nucléaires. Notre continent continue d'avoir le statut de zone exempte d'armes nucléaires. Nous tenons à réaffirmer notre appui au désarmement nucléaire complet en tant que condition primordiale à la paix et à la sécurité mondiales. Nous voudrions également souligner que l'existence et la détention d'armes nucléaires ne garantissent pas nécessairement la sécurité, mais augmentent plutôt les possibilités et les risques de leur utilisation à l'avenir. Par conséquent, à notre avis, elles demeurent une menace existentielle à la paix mondiale et à la survie de la race humaine.

C'est pourquoi le Groupe des États d'Afrique appelle tous les États Membres de l'ONU à appuyer l'objectif du désarmement nucléaire et à œuvrer sans relâche en vue de l'élimination totale de tous les arsenaux nucléaires. Nous demandons également à tous les États dotés d'armes nucléaires de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires conformément aux obligations juridiques multilatérales pertinentes et à la norme convenue au niveau mondial d'un monde exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Nous soulignons la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de renoncer à leurs projets visant à moderniser, perfectionner ou rénover leurs armes nucléaires et les installations connexes ou à prolonger leur durée de vie, et cela dans la perspective, à terme, de l'interdiction de leur mise au point, fabrication, acquisition, contrôle, stockage et transfert et de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Nous demandons à nouveau que tous les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent des assurances crédibles contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, nous appuyons l'appel lancé en faveur de l'adoption, de toute urgence, d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant offrant des assurances de sécurité négatives à tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite de la tenue, à Vienne dans le courant de l'année, de

la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP en 2015. Tout en saluant la contribution de cette réunion, nous réaffirmons la nécessité de mettre en œuvre intégralement le Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010 relativement au désarmement nucléaire, à la non-prolifération, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Le Groupe des États d'Afrique souligne également l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en gardant à l'esprit les responsabilités particulières qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires à cet égard. La réalisation de cet objectif serait un pas important dans le processus de désarmement nucléaire.

À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Groupe des États d'Afrique s'était associé à d'autres États Membres pour réaffirmer l'importance de la Conférence du désarmement, non seulement en tant que seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, mais également pour le rôle utile qu'elle peut jouer pour surmonter l'impasse dans lequel se trouvent les négociations sur le désarmement nucléaire. Nous voudrions renouveler notre appel concernant la nécessité pour la Conférence du désarmement d'adopter d'urgence un programme de travail global et équilibré. Le Groupe des États d'Afrique estime qu'il est possible d'établir un programme de travail réaliste et acceptable pour tous, mais que celui-ci doit se fonder sur une approche équilibrée du désarmement. Nous demandons à la Conférence d'intensifier ses efforts pour atteindre cet objectif le plus tôt possible. Sans minimiser les efforts constructifs déployés dans le passé, la Conférence du désarmement doit impérativement tout faire pour adopter un programme de travail réaliste au cours de sa prochaine session.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance d'intensifier les efforts visant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et appuie la réalisation de ce noble objectif – un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Comme il a été souligné dans la déclaration faite au nom du Groupe l'année dernière (voir A/C.1/66/PV.3), nous considérons que les efforts visaient essentiellement la pleine mise en œuvre du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et de la résolution de 1995 sur

le Moyen-Orient. Nous demandons aux États Membres d'appuyer l'application de cette résolution dans son intégralité.

Toujours à la soixante-sixième session de l'Assemblée, le Groupe des États d'Afrique s'est félicité de l'annonce de la tenue de la conférence de 2012, prévue en fin d'année à Helsinki, sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous demeurons attachés à cet objectif et exhortons le Secrétaire général, les coauteurs de la résolution de 1995 et, de fait, toutes les parties prenantes, à faire en sorte que cette conférence soit un succès.

La Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue à New York du 2 au 27 juillet, n'a pas atteint l'objectif fixé. Nous constatons que les États Membres ont largement appuyé l'établissement nécessaire d'une norme internationale commune pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consensus sur le projet de texte présenté par le Président comme base de négociations pour le traité envisagé.

Néanmoins, l'examen de ce futur instrument important doit être envisagé en partant du principe qu'il est en pratique possible de conclure ce traité avec la coopération de tous les États. Nous considérons qu'un tel traité doit prendre dûment compte du droit souverain des États d'acquiescer, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques pour répondre à leurs besoins de légitime défense et de sécurité, et le réaffirmer.

Les États Membres doivent également tenir compte du fait qu'un système non réglementé de transfert des armes classiques favorise le commerce illicite et, dans certains cas, permet à des acteurs non étatiques d'avoir librement accès à ses armes et de les utiliser. Dans ce cas-là, aucun pays n'est à l'abri d'une utilisation aveugle des armes classiques par des personnes ou des groupes illégaux. Nous demandons donc à tous les États Membres de tirer parti de l'élan imprimé à la Conférence de juillet 2012 pour élaborer, dans un proche avenir, un traité acceptable qui comble les lacunes créées par le transfert non réglementé des armes classiques et qui n'impose pas de restriction injustifiée à l'exercice par les États de leur droit souverain de légitime défense.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite des bons résultats obtenus à la deuxième Conférence des Nations

Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est un facteur de déstabilisation et sème le désordre. Plusieurs États ont subi les effets néfastes de leur utilisation non autorisée par des acteurs non étatiques.

Nous estimons encourageant l'esprit constructif dont ont fait preuve les États Membres tout au long du processus de la deuxième Conférence d'examen. Nous saluons les efforts déployés à cet effet par le Président de la Conférence ainsi que par les facilitateurs et tous les représentants des États Membres. Nous considérons que l'adoption par consensus des documents finals est un signe d'une volonté réaffirmée des États Membres de libérer le monde du fléau du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous continuons de souligner l'importance d'une mise en œuvre équilibrée, intégrale et efficace des documents finals de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous tenons à insister en particulier sur le fait que la coopération et l'assistance internationales sont indispensables à la pleine mise en œuvre du Programme d'Action.

Enfin, le Groupe des États d'Afrique tient à souligner l'importance de la volonté politique et de la transparence pour l'examen des questions liées au désarmement international et à la sécurité internationale. Nous pensons que nos délibérations des jours et des semaines à venir tiendront compte de la nécessité de faire avancer les travaux de la Première Commission et de promouvoir la paix et la sécurité internationale. À cet égard, le Groupe soumettra deux projets de résolution pour lesquels il recherchera l'appui de toutes les délégations: sur le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

M. Grunditz (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des sept membres de la Coalition pour un nouvel agenda: l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon propre pays, la Suède.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de la

Première Commission à la présente session. Je félicite également le nouveau Bureau. Nous entendons appuyer vos efforts et coopérer avec vous au cours des prochaines semaines.

La réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire reste la raison d'être et une priorité constante de la Coalition pour un nouvel agenda. Comme indiqué dans la déclaration de 1998 portant création de la Coalition pour un nouvel agenda, la possession d'armes nucléaires pour une période indéfinie et la possibilité de l'emploi ou de la menace de ces armes par les États dotés de l'arme nucléaire posent toujours une menace à l'humanité. Dans cette déclaration, les ministres des États membres de la Coalition pour un nouvel agenda ont appelé les États dotés de l'arme nucléaire à commencer à s'employer à prendre les mesures concrètes nécessaires au désarmement nucléaire.

Les opinions exprimées à l'époque sont toujours valables aujourd'hui. Même si des progrès modestes ont été faits, il est évident que la menace posée par les armes nucléaires persiste et que les objectifs définis à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont loin d'être atteints.

Depuis la création de la Coalition, il y a près de 14 ans, nous nous efforçons d'atteindre les objectifs du TNP et l'objectif primordial d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire et un élément essentiel du régime mondial de sécurité. La Coalition pour un nouvel agenda appelle tous les États parties à tout mettre en œuvre pour parvenir à une adhésion universelle au TNP et à s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient compromettre les perspectives d'universalité du Traité.

Nous tenons à rappeler l'accord passé par tous les États parties au TNP, aux termes duquel les États dotés de l'arme nucléaire s'engagent à procéder au désarmement nucléaire, les États non dotés de l'arme nucléaire s'engageant en échange à ne pas mettre au point de telles armes. Les États parties au TNP ont également affirmé le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En 1995, les décisions prises sur les principes et les objectifs, le processus d'examen renforcé et la résolution sur le Moyen-Orient ont jeté les bases sur lesquelles le Traité a été prorogé pour une durée indéterminée.

Le TNP doit être appliqué dans son intégralité. Chaque article lie les États parties respectifs en tout temps et en toutes circonstances. Les obstacles actuels à la pleine mise en œuvre du Traité doivent être levés par des efforts conjoints et des mesures concrètes, l'efficacité du TNP sur le long terme étant tributaire de la réalisation de tous ses objectifs. Au fil des ans, des progrès importants ont été faits pour atteindre les objectifs de non-prolifération nucléaire du TNP, limitant ainsi la prolifération horizontale des armes nucléaires. Les éléments du compromis réalisé dans le cadre du TNP portant sur le désarmement nucléaire n'ont néanmoins toujours pas été réalisés.

Le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 marque une avancée importante et peut remettre sur les rails le processus visant un monde exempt d'armes nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire ont réaffirmé leur claire volonté d'éliminer la totalité de leurs arsenaux nucléaires pour aboutir au désarmement nucléaire et se sont engagés à accélérer la réalisation de progrès à cet égard. Ainsi, les décisions prises en 1995 et en 2000 ont été réaffirmées, y compris les 13 mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. D'autre part, le plan d'action met à nouveau l'accent sur l'engagement d'appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence aux mesures de désarmement nucléaire.

Nous nous félicitons de l'intérêt renouvelé et croissant pour le désarmement nucléaire observé ces dernières années et de l'appui grandissant à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans notre quête pour éliminer les armes nucléaires, il est crucial que nous prenions à bras-le-corps les défis qu'il nous reste à relever.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait que l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement continue d'entraver les efforts pour avancer dans le désarmement nucléaire. Je pense, entre autres, au démarrage des travaux de fond sur les questions de désarmement nucléaire – en particulier la conclusion d'un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires – qui répondrait aux objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ce travail de fond doit aussi concerner la nécessité de répondre aux demandes

légitimes des États non dotés d'armes nucléaires, qui veulent recevoir des États nucléaires des garanties de sécurité sans équivoque et juridiquement contraignantes.

Il est essentiel de maintenir et de renforcer la transparence. Les États qui font partie d'alliances militaires, y compris ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, peuvent y contribuer en présentant des rapports sur les mesures qu'ils prévoient de prendre pour réduire et éliminer le rôle joué par les armes nucléaires dans les doctrines relatives à la sécurité collective.

Pour ce qui est du processus devant mener à la pleine mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, la Coalition pour un nouvel agenda a accueilli avec satisfaction la nomination du Sous-Secrétaire d'État finlandais, M. Jaakko Laajava, au poste de facilitateur et la désignation de la Finlande en tant que pays organisateur de la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, à laquelle doivent participer tous les États du Moyen-Orient. Nous attendons avec intérêt la convocation de cette importante conférence, qui est un élément essentiel du cycle d'examen du TNP de 2015. Nous prions le Secrétaire général et les États dépositaires du TNP de continuer à tout mettre en œuvre pour aider le facilitateur à faire en sorte que la conférence soit un succès.

La Coalition rappelle que tous les États doivent œuvrer à l'élaboration d'un ensemble complet d'instruments se renforçant mutuellement pour la réalisation durable d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour être efficace et crédible, un tel cadre juridiquement contraignant créé aux fins de l'élimination totale de toutes les armes nucléaires doit comporter des critères et des délais clairement définis et s'appuyer sur un système de vérification solide.

Comme les années précédentes, la Coalition présentera un projet de résolution à la Commission. Il sera décrit en détail durant le débat thématique sur les armes nucléaires, et nous serons heureux de débattre du contenu du texte avec tout État Membre qui le souhaite. Nous espérons que l'appui croissant dont notre projet de résolution a bénéficié ces dernières années se vérifiera encore cette année.

Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'utilisation d'une arme nucléaire, nous demeurons convaincus que la seule garantie d'un monde sûr et pacifique est l'élimination

totale des armes nucléaires, indépendamment de leur type ou de l'endroit où elles se trouvent. Aucune arme nucléaire ne sera jamais parfaitement en sécurité, qu'elle soit aux mains d'acteurs étatiques ou d'acteurs non étatiques. Tant que ces armes existeront, la possibilité de leur utilisation, qu'elle soit accidentelle ou intentionnelle, sera bien réelle. De même, tant que certains États resteront en possession d'armes nucléaires, en invoquant des raisons de sécurité pour le justifier, d'autres voudront s'en procurer.

Comme l'a toujours affirmé la Coalition, ce qui n'existe pas ne peut proliférer. C'est pour cela que la Coalition continue d'œuvrer résolument à l'accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire afin qu'il soit possible de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). La version complète de ma déclaration va être distribuée dans la salle à titre informatif.

Monsieur le Président, la CELAC vous félicite et félicite les autres membres du Bureau de vos élections respectives. Nous nous engageons à contribuer concrètement au déroulement de nos délibérations. Nous remercions également le Président sortant, l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, pour son dévouement et pour les efforts qu'il a déployés dans la conduite des délibérations de la Commission.

Les membres de la CELAC participent de longue date aux délibérations relatives aux questions de désarmement, qu'elle considère comme l'une des priorités de l'ordre du jour de l'ONU. Le désarmement est un aspect essentiel des efforts déployés pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales. La CELAC tient à souligner que dans le cadre de la création de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ses chefs d'État et de gouvernement ont adopté un communiqué spécial sur l'élimination totale des armes nucléaires. Dans ce contexte, et conformément à sa position de longue date en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, la CELAC réaffirme l'importance que revêt le désarmement nucléaire complet et vérifiable en tant que priorité absolue, ainsi que le caractère prioritaire de la non-prolifération.

La CELAC confirme son ferme appui au désarmement et à la non-prolifération nucléaires sous

tous leurs aspects et exprime sa préoccupation face aux menaces que fait peser sur le genre humain l'existence même des armes nucléaires et à la lenteur des progrès réalisés vers leur élimination complète, seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Les membres de la CELAC réaffirment que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires constituent des crimes contre l'humanité et des violations du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tout en saluant certains signes positifs observés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment l'entrée en vigueur du traité START entre les États-Unis et la Fédération de Russie et la ratification récemment par le Ghana, la Guinée, le Guatemala, Trinité-et-Tobago et l'Indonésie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la CELAC souligne la nécessité d'agir d'urgence et de façon cohérente pour parvenir au démantèlement complet et à une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires, selon un calendrier précis.

La CELAC réaffirme l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de l'équilibre entre ses trois piliers. Nous soulignons l'importance que revêt l'universalisation du Traité sur la non-prolifération et, de ce fait, nous prions les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

La CELAC exhorte les États dotés de l'arme nucléaire à se conformer pleinement à leurs obligations concernant le désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du Traité, et à jouer un rôle de chef de file en honorant les engagements qu'ils ont pris au titre du Traité, en particulier en ce qui concerne les mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire dont il a été convenu en 2000 à la Conférence des Parties chargée de l'examen du TNP et le plan d'action adopté à la huitième Conférence d'examen. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à accélérer l'adoption des mesures en ce sens.

La CELAC rappelle que les États parties doivent se conformer pleinement à toutes les dispositions du TNP. À cet égard, nous réaffirmons le droit inaliénable des pays en développement de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous sommes en faveur d'un échange aussi large que possible d'équipements, de matières et d'informations scientifiques et technologiques concernant les utilisations pacifiques

de l'énergie nucléaire, conformément aux dispositions pertinentes du TNP.

Selon nous, le plan d'action de suivi du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 est une contribution concrète à la réalisation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération, qui sert de base à un engagement constructif dans la recherche de résultats tangibles pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, et compte tenu de l'engagement qu'ils ont pris d'accélérer la mise en oeuvre des mesures concrètes devant mener au désarmement complet, nous prions les États dotés d'armes nucléaires de répondre à l'appel urgent lancé dans la mesure 5 du plan d'action et de présenter des rapports sur les progrès qu'ils ont accomplis dans ce domaine à la réunion du Comité préparatoire pour le TNP en 2014.

Tout en se félicitant de la conclusion de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui a eu lieu à Vienne du 30 avril au 11 mai 2012, les membres de la CELAC appellent à un engagement continu dans le processus et renouvellent leur volonté de participer de manière constructive à la deuxième session du Comité préparatoire qui se tiendra à Genève en 2013. Entre-temps, la CELAC appelle à l'application intégrale du plan d'action de 2010 sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

La CELAC rappelle également qu'il importe que les États détenteurs d'armes nucléaires réduisent leur arsenal nucléaire de manière irréversible, transparente et vérifiable dans l'optique de leur élimination totale. La CELAC souscrit au Traité sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et attend avec intérêt sa mise en oeuvre. Bien que cet accord représente un progrès considérable, nous appelons à de nouvelles réductions substantielles, notamment pour ce qui est des armes nucléaires non déployées et non stratégiques.

À la création Lorsque la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous avons souligné que nos États étaient fiers que notre région fût la première région densément peuplée du monde à se déclarer zone exempte d'armes nucléaires par le biais du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Cela confirme l'identité de notre région tout en signalant que la création de zones reconnues

internationalement comme exemptes d'armes nucléaires renforce la paix et la sécurité régionales, ainsi que le régime de non-prolifération.

Tout ceci constitue une contribution importante à l'objectif du désarmement nucléaire. Nous exhortons les puissances nucléaires à retirer toutes leurs réserves au Protocole au Traité de Tlatelolco, favorisant ainsi l'élimination de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires contre les pays de la région.

La CELAC renouvelle son engagement en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde et se félicite que le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 encourage la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions du monde où il n'y en a pas, notamment le Moyen-Orient. À cet égard, la CELAC encourage toutes les parties concernées à s'acquitter des engagements pris à la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

La CELAC réaffirme que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est le seul organe de négociations multilatérales pour le désarmement et déplore vivement qu'en dépit de faits nouveaux positifs tels que les accords sur le programme de travail de 2009 et les efforts déployés en 2010, 2011 et 2012, la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de réaliser un travail de fond et d'exécuter son mandat de négociation.

La Conférence d'examen du TNP, la réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2010 sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et la poursuite des négociations multilatérales, la résolution 65/93 de l'Assemblée générale et le débat de l'Assemblée générale convoqué par le Président de l'Assemblée le 27 juillet 2010 montrent clairement que la communauté internationale forme l'espoir que le mécanisme de désarmement de l'ONU, y compris la Conférence du désarmement, s'acquittera de son mandat.

La CELAC reconnaît la nécessité d'améliorer l'efficacité du mécanisme de désarmement de l'ONU et note que la principale difficulté tient à l'absence de volonté politique de certains États de réaliser de véritables avancées.

La CELAC se félicite de l'adoption, à la session de 2012 de la Commission du désarmement d'un ordre du jour pour le cycle de travail triennal qui comprend

deux grandes questions de fond : « Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires » et « Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques ». Tout en reconnaissant les efforts déployés par le Pérou, lorsqu'il présidait la Commission du désarmement, pour parvenir à un accord sur l'ordre du jour, la CELAC appelle les États Membres à faire tous les efforts possibles pour que cet organe délibérant de l'ONU formule des recommandations substantielles sur les questions de désarmement.

S'agissant des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, la CELAC souligne l'importance de rallier un appui international accru à ce régime grâce à la signature et à la ratification de cet accord. La CELAC rappelle que les garanties sont un outil fondamental dont dispose la communauté internationale pour prévenir le détournement de matériels et de technologies nucléaires vers des activités contraires à l'esprit et à l'objectif du TNP.

La CELAC réitère sa position concernant la cessation complète de tout type d'essais nucléaires et rappelle qu'il importe que tous les États maintiennent un moratoire sur toutes les armes et dispositifs explosifs nucléaires.

Nous rappelons l'importance d'une entrée en vigueur rapide de Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons des déclarations faites récemment par des États de l'annexe 2 dans lesquelles ils expriment leur intention de ratifier le Traité. Et nous formulons l'espoir que cela se transformera bientôt en actions concrètes. La CELAC appelle tous les États de l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité à titre prioritaire et comme preuve de leur volonté politique et de leur attachement à la paix et la sécurité internationales.

La CELAC souligne que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects constitue un problème lié à d'autres activités illicites qui ont des répercussions importantes sur la stabilité, exacerbent la violence, nuisent au respect du droit international dans de nombreux pays, font de nombreux morts chaque année et absorbent des ressources considérables qui pourraient servir au développement. À la lumière de ces considérations, nous réaffirmons la pertinence et l'importance cruciale du Programme d'action en tant que cadre global pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

À cet égard, la CELAC se félicite de l'adoption du document final de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, tenue à New York du 27 août au 7 septembre 2012, et souligne l'importance de l'application complète et effective du Programme d'action, ainsi que des recommandations adoptées lors des réunions biennales des États et des engagements convenus à la Conférence susmentionnée dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies.

La CELAC déplore que le processus de la Conférence sur le traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York du 2 au 27 juillet, n'ait pas été couronné de succès. Nous attendons avec intérêt un débat de fond au cours de la présente session de la Première Commission.

La question des mines antipersonnel continue d'exiger une grande attention de la communauté internationale. La CELAC se félicite que le Nicaragua ait achevé ses activités de déminage et salue la proclamation de l'Amérique centrale zone exempte de mines. La CELAC reconnaît la valeur de l'assistance fournie par le Service de la lutte antimines. Notre groupe souligne l'importance de la coopération pour le déminage et l'assistance aux victimes et espère que les succès réalisés ces dernières années se poursuivront.

La CELAC estime que les mesures de confiance sont un outil important pour instaurer la paix et la sécurité car elles complètent les efforts déployés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Notre région a pris des mesures importantes axées sur l'application des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques. Ces mesures visent à promouvoir l'entente, la transparence et la coopération entre les États. Nous insistons sur la nécessité de renforcer, d'améliorer et d'élargir les mesures de confiance à tous les niveaux. Il convient, à cet égard, de rappeler les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 65/63, qui ont été adoptées par consensus.

La transparence dans le domaine des armements est un élément important des mesures de confiance. La CELAC préconise l'application du Registre des armes classiques des Nations Unies et accorde une attention particulière à l'examen périodique de ce registre.

Tous les gouvernements ont pour obligation d'assurer la paix et la sécurité de leurs citoyens. Le désarmement général et complet est un objectif qui

exige l'attention de la communauté internationale, compte tenu des effets potentiellement dévastateurs que pourrait produire le fait d'ignorer cette question ou de reporter son examen à plus tard. C'est pourquoi la CELAC estime que la réalisation de progrès importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération exige la volonté politique non seulement de quelques États ou d'une majorité d'entre eux, mais de tous les États.

M. Cazeau (Haïti) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui souscrivent pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle que vient de faire l'Ambassadeur du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

D'emblée, la CARICOM vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, ainsi que les membres du Bureau, et vous assure de son plein soutien.

Les travaux de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale s'ouvrent dans un contexte d'impasse dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire. En juillet dernier, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes a échoué. Pourtant, la communauté internationale, y compris la CARICOM, avait placé beaucoup d'espoirs dans la conclusion d'un traité robuste, juridiquement contraignant, qui réglerait la vente des armes classiques et qui soulagerait des millions de personnes confrontées à la violence armée, à l'insécurité, à la privation et à la peur. Nous avons donc raté ce rendez-vous important.

Toutefois, il est encourageant de constater que les États sont convenus de continuer d'œuvrer à l'adoption d'un traité, se basant sur les ententes qui se sont dégagées au cours de longues mais utiles et révélatrices négociations. La CARICOM appelle à la reprise des négociations et demande à l'Assemblée générale de prendre une décision au cours de cette session afin de relancer le processus. La CARICOM continue aussi de demander que soient considérées les munitions dans le texte du traité.

En ce qui concerne la Conférence du désarmement, le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/67/1), nous rappelle qu'elle ne parvient pas à surmonter les divergences en son sein et à convenir

d'un programme de travail qui lui permette de reprendre ses travaux de fond, notamment les négociations d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, qui est une priorité pour la communauté internationale.

La CARICOM reste préoccupée du fait que la Conférence du désarmement de 2012 n'est pas parvenue à un consensus quant à l'application des nouveaux engagements et accords en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires issus de la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2010, et d'autres rencontres telles que les Sommets sur la sécurité nucléaire de Washington et de Séoul.

La CARICOM rappelle que ses États membres font partie de la première zone exempte d'armes nucléaires, en vertu du Traité de Tlatelolco de 1967. Elle encourage du même coup toute initiative visant la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

L'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques demeurent une source de grande inquiétude pour la communauté internationale. À cet égard, la CARICOM compte sur l'appui de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour renforcer les capacités des États de notre région par le partage des meilleures pratiques et le transfert de technologie en vue de les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

La CARICOM se félicite aussi de la convocation par le Secrétaire général de la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire en septembre dernier, en marge du débat général. Ce sommet constitue un pas dans la bonne direction pour renforcer l'arsenal juridique et prévenir le terrorisme nucléaire.

La CARICOM estime qu'il est urgent d'accorder une plus grande attention à la sécurité nucléaire. L'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon en 2011, est encore dans la mémoire. En ce sens, nous félicitons le Gouvernement japonais pour la célérité avec laquelle il a su gérer et contenir la crise. Cet accident est venu élever la sûreté et la sécurité nucléaires au premier rang des préoccupations de la communauté internationale. La CARICOM apporte son soutien à l'AIEA pour le rôle déterminant qu'elle joue en faveur de la sûreté et de la sécurité nucléaires, et aussi dans des situations d'urgence.

L'adoption du Document final de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les

progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action par consensus, le 7 septembre 2012, est une note encourageante dans la lutte pour éradiquer la prolifération, le trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Les références aux effets négatifs du commerce illicite des armes légères sur les personnes handicapées, l'implication des missions de maintien de la paix dans le traçage des armes légères et de petit calibre, l'importance de tenir compte de l'évolution des technologies de fabrication et de conception des armes légères aux fins de marquage, traçage et enregistrement, les références à la nécessité d'intégrer davantage le rôle des femmes dans les efforts pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et d'augmenter leur pleine participation dans le processus décisionnel, sont autant de thèmes qui réaffirment l'engagement de la communauté internationale à lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La CARICOM fait siennes ces références et encourage la communauté internationale à œuvrer pour une complète mise en œuvre de ce programme d'action.

Il devient récurrent pour la CARICOM d'aborder la question du transbordement de déchets nucléaires et toxiques dans les eaux de la sous-région. Un accident lors d'un transbordement aurait des conséquences inimaginables sur notre population, notre économie et notre environnement. La CARICOM exige des pays qui produisent ces déchets qu'ils mettent un terme à cette pratique dangereuse.

En conclusion, je voudrais renouveler l'engagement de notre région à travailler avec la communauté internationale à l'adoption et à la mise en œuvre de mécanismes communs, pour faire progresser le programme du désarmement et ainsi, assurer un meilleur avenir à l'humanité.

M. De Alba (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est un réel plaisir de vous voir, Monsieur le Président, diriger nos travaux. Je voudrais donc, avant toute chose, vous féliciter très sincèrement. Nous n'avons pas oublié la contribution que vous avez faite en tant que Vice-Président de la Commission en 2004 et je suis certain que nous sommes entre de très bonnes mains pour garantir la poursuite de l'action menée précédemment aux fins de la paix et la sécurité internationales. Vous pouvez compter sur le plein appui de la délégation mexicaine et sur mon appui personnel pour vous aider à atteindre cet objectif.

Je voudrais par ailleurs m'associer aux déclarations faites par le Représentant permanent du

Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et par le représentant de la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

Nos travaux débutent dans un climat inquiétant. Après l'euphorie de la période 2009-2010, où nous avons entraperçu une chance pour le désarmement, la situation internationale aujourd'hui se caractérise par de multiples foyers de tension et un nombre croissant de conflits qui alimentent la vente, la distribution et le trafic d'armes, l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes très puissantes dans les zones densément peuplées, et l'utilisation d'armes à impact aveugle, y compris la menace d'emploi d'armes de destruction massive. Parallèlement, dans un environnement économique marqué par la convergence de crises financière, énergétique, environnementale, sociale et alimentaire, les ressources économiques allouées au maintien des arsenaux militaires contrastent de façon grotesque avec celles consacrées au développement.

Étant donné l'urgence de la situation, il nous faut relever les grands défis en matière de paix et de sécurité internationales. Le premier de ces défis est le désarmement nucléaire, résultat de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations multilatérales dans ce domaine. Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et près de 20 ans après la fin de la guerre froide, quelque 20 000 ogives nucléaires subsistent encore dans le monde, dont 2 000 sont en état d'alerte élevé. Ces chiffres sont absurdes et incompréhensibles vu les défis de la conjoncture internationale actuelle, en particulier étant donné l'inutilité militaire de ces armes et les coûts qu'implique leur maintenance.

L'emploi intentionnel ou accidentel des armes nucléaires ou la menace de leur emploi aurait des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient mettre en péril la sécurité de ceux-là mêmes qui font valoir que ces engins de guerre servent à assurer leur sécurité. L'emploi d'une seule arme nucléaire irait à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international et, plus grave encore, constituerait un crime contre l'humanité. Par conséquent, les États dotés d'armes nucléaires doivent concrétiser sans délai et sans conditions l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en faveur de l'avènement d'un monde exempt de ces armes.

Au cours des 15 dernières années, nous avons été incapables d'engager des négociations multilatérales pour mettre en place de nouveaux

instruments juridiquement contraignants en matière de désarmement nucléaire. Cette absence de négociations est inacceptable. Rien ne justifie la détention d'armes nucléaires pour une durée indéterminée, aussi bien du point de vue juridique qu'éthique. L'existence même de ces armes constitue une menace pour la sécurité internationale, et la seule garantie contre leur utilisation est leur élimination totale. Par ailleurs, le désarmement nucléaire est précisément le seul moyen de renforcer le régime de non-prolifération. Ce qui n'existe pas ne peut pas être utilisé et ne peut faire l'objet d'une prolifération.

Malheureusement, face à cette menace, la Conférence du désarmement à Genève demeure paralysée. Elle n'exploite pas son potentiel et ne s'acquitte pas du mandat qui lui a été confié par la communauté internationale. Pour briser cette impasse, conséquence de l'abus de la notion du consensus, qui est devenu de facto un droit de veto, l'Assemblée générale, à travers la Première Commission, doit assumer ses responsabilités. C'est pourquoi le Mexique et d'autres États entendent lancer des initiatives qui nous permettront de faire avancer les négociations multilatérales en matière de désarmement nucléaire. Nous sommes confiants que nous pourrions compter sur l'appui de tous les pays qui sont, comme nous, préoccupés par l'impasse actuelle, et nous sommes sûrs qu'ils représentent la grande majorité des États Membres de notre Organisation.

Le deuxième défi que je voudrais aborder est celui posé par les armes classiques, et en particulier les armes légères et leur trafic illicite. L'accès facile aux armes à feu en raison des transferts irresponsables d'armes classiques, la détention d'armes par les civils sans restrictions et sans contrôle effectif et l'absence d'une réglementation adéquate pour les munitions ont des conséquences dévastatrices pour le monde entier, non seulement sur le plan humanitaire, mais également sur les plans économique, politique et social. Les armes légères et de petit calibre et leurs munitions constituent un obstacle à la paix et à la sécurité internationales et au développement et alimentent la criminalité transnationale organisée. C'est pourquoi nous regrettons que la Conférence diplomatique qui s'est tenue en juillet dernier pour des négociations sur un traité sur le commerce des armes n'ait pas abouti à un accord.

Le Mexique estime qu'il faut adopter de toute urgence un traité interdisant le transfert d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre et leurs munitions, lorsqu'il existe un risque que celles-ci pourraient être utilisées pour commettre

des violations des droits de l'homme et du droit international. Il nous faut d'urgence un traité établissant des mécanismes efficaces à même de prévenir le détournement de ces armes et munitions vers le marché illicite et leur transfert aux réseaux internationaux de la criminalité organisée, avec les conséquences humanitaires que nous connaissons.

Le Mexique ne ménagera aucun effort pour que ce traité devienne une réalité dans un proche avenir. Nous n'allons pas laisser des considérations politiques ou économiques de quelques États faire obstacle au consensus nécessaire pour atteindre cet objectif.

À cet égard, je voudrais également rappeler, sur une note plus positive, le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le succès de cette conférence est dû en grande partie à la compétence de l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria, à qui je voudrais rendre hommage car elle a su diriger nos travaux avec tact et habileté. La Première Commission doit maintenant faire fond sur les acquis de la Conférence d'examen et donner suite aux recommandations adoptées en septembre dernier. Ces réalisations ne peuvent pas rester lettre morte. Nous devons les mettre en œuvre dès que possible.

La Conférence d'examen du Programme d'action prouve que nous pouvons faire preuve de la volonté nécessaire pour parvenir à des accords. Nous espérons que cet esprit constructif prévaudra dans les négociations en cours en vue de la conclusion d'un traité sur le commerce des armes.

Pour terminer, je voudrais souligner que la présente session s'ouvre à un moment où les États Membres de l'ONU doivent prendre nombre de décisions importantes en matière de désarmement. Comme je l'ai déjà indiqué, nous devons assumer nos responsabilités et honorer nos engagements pour faire des progrès en ce qui concerne notre ordre du jour. Monsieur le Président, je suis convaincu que sous votre direction, nous pourrions atteindre ces nobles objectifs.

M. Khalil (Égypte) (parle en arabe) : La délégation égyptienne fait cette déclaration au nom du Groupe des États membres de la Ligue des États arabes. Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République

islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Nous sommes convaincus que grâce à vos capacités et compétence, les travaux de la Commission seront menés à bien. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau de la Première Commission.

Le Groupe des États arabes attend des progrès tangibles au cours de la session de la Première Commission de cette année relativement à un certain nombre de questions, notamment la convocation en 2012 d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément au document final de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes se félicite des premières mesures prises pour préparer la conférence de 2012, telles que la désignation de la Finlande comme pays hôte de la conférence et la nomination de l'Ambassadeur Jaakko Laajava en tant que facilitateur. Le Groupe des États arabes souligne également qu'il est essentiel que tous les pays concernés du Moyen-Orient participent à cette conférence, afin de déterminer les mesures de suivi concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, avec l'aide du facilitateur et conformément au plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen de 2010.

Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe que toutes les parties chargées de l'organisation de cette conférence en 2012 s'engagent à convoquer la conférence sur le Moyen-Orient à la date fixée en vertu du plan d'action, notamment en prenant des mesures concrètes pour établir l'ordre du jour, en envoyant les invitations en temps voulu et en encourageant tous les pays de la région à participer à la conférence.

Nous appelons la communauté internationale à appuyer les efforts visant à faire de la conférence de 2012 un succès et à faire en sorte qu'elle aboutisse à des résultats concrets avec des mécanismes de mise en œuvre clairs, assortis d'un calendrier précis permettant de réaliser l'objectif de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Groupe des États arabes souligne l'importance de faire avancer parallèlement le processus visant à l'élimination totale et complète de toutes les armes de destruction massive – nucléaires, biologiques et chimiques – au Moyen-Orient, conformément au plan d'action. Le Groupe insiste également sur le fait que la Conférence doit parvenir à des résultats concrets en vue de la réalisation de cet objectif et ne doit pas se limiter à des discussions purement théoriques. Nous espérons que la conférence de 2012 contribuera à atteindre cet objectif d'ici à 2015, date de la tenue de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes affirme que la situation actuelle au Moyen-Orient n'a pas de répercussions négatives sur la position unanime des États arabes concernant la tenue de cette conférence à la date prévue, avant la fin de cette année. En effet, son organisation sera un facteur de stabilité et permettra, par là-même, de traiter certains des aspects pertinents des événements que connaît actuellement la région.

Le Groupe des États arabes saisit cette occasion pour réaffirmer sa volonté politique d'assurer le succès de cette conférence de 2012 et demande aux hôtes de la conférence et aux autres pays de la région qui doivent y participer de faire preuve de la même volonté politique. Les États arabes ont décidé, pour la deuxième année consécutive, de ne pas présenter le projet de résolution intitulé « Capacités nucléaires israéliennes » à la dernière Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans un effort pour créer les conditions propices au succès de la conférence de 2012. Nous espérons que cette initiative trouvera l'écho qu'elle mérite dans les rangs de l'autre partie.

Le Groupe des États arabes considère que la tentative d'établir un lien entre le processus de paix au Moyen-Orient, qui se trouve dans l'impasse en raison de l'entêtement persistant de la Puissance occupante, et la volonté de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires ne suit pas une bonne logique. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient est une condition absolument nécessaire pour garantir la sécurité, la stabilité et la paix. Elle constitue également une base importante pour établir la confiance et faire avancer le processus de paix. Créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, c'est aussi donner suite aux nombreuses décisions adoptées par l'Assemblée générale ainsi

qu'aux résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui confirment l'objectif de créer une telle zone et de soumettre les installations nucléaires israéliennes au système de garanties généralisées de l'AIEA.

Le Groupe des États arabes affirme que tout retard dans l'organisation de la conférence de 2012, conformément à la décision prise à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, constituera un revers pour les efforts de désarmement nucléaire et entravera la réalisation de progrès dans la prévention de la prolifération nucléaire, en particulier au Moyen-Orient, ce qui pourrait amener la Ligue des États arabes à revoir ses politiques dans ce domaine.

Le Groupe des États arabes insiste à cette occasion sur la nécessité de soumettre toutes les installations nucléaires de la région du Moyen-Orient au système de garanties généralisées de l'AIEA. Le Groupe souligne également qu'il faut parvenir à l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, le Groupe insiste sur le fait qu'Israël doit devenir partie au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. Nous demandons aussi instamment que toutes les installations nucléaires israéliennes soient soumises au système de garanties généralisées de l'AIEA, ce qui contribuera à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région ainsi que le développement économique et social. Cela empêcherait également les pays de la région de se lancer dans une course aux armements qui mettrait en péril leurs programmes de développement et les mesures de confiance.

Le Groupe des États arabes considère que le TNP est le socle sur lequel repose le système multilatéral pour le désarmement et la sécurité internationale. Nous insistons sur la nécessité d'un traitement égal des trois piliers du Traité, en particulier le droit inaliénable de tous les États de procéder à des recherches et à des études et de se doter de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du TNP. Le Groupe insiste sur le fait que ce droit doit correspondre parfaitement aux obligations juridiques, en conformité avec les accords conclus avec l'AIEA.

L'appel lancé par le Groupe des États arabes en faveur de l'universalité du Traité participe de sa position de principe sur le désarmement nucléaire en tant que priorité première des efforts de désarmement, comme en a convenu la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le

Groupe des États arabes rappelle que le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et le mandat qui lui a été confié découlent exclusivement des sessions extraordinaires et ne peuvent être modifiés que dans le cadre d'une nouvelle session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. Nous appuyons fermement la demande du Mouvement des pays non alignés de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Groupe des États arabes réaffirme qu'il est nécessaire de permettre à la Conférence du désarmement, la seule instance multilatérale de négociation en matière de désarmement au sein du système des Nations Unies, de remplir son rôle. Nous insistons également sur le fait que l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement n'est pas due à des lacunes de la Conférence mais au manque de volonté politique des principaux États qui y sont représentés. C'est pourquoi, nous soulignons qu'il faut préserver le rôle clef de la Conférence du désarmement et ne pas éparpiller les efforts par la mise en place d'autres mécanismes parallèles. Les quatre questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence – désarmement nucléaire, traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et assurances de sécurité négatives – sont toutes liées entre elles. Elles font partie d'un programme intégré de désarmement nucléaire. On ne peut en traiter une avant les autres, ni aborder certaines d'entre elles sous l'angle de la non-prolifération au détriment du processus complet de désarmement nucléaire. Cela vaut pour le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles proposé, qui doit selon nous aborder la question des stocks de matières nucléaires accumulés par les pays dotés de l'arme nucléaire.

Le Groupe des États arabes remercie sincèrement l'Ambassadrice Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria et Présidente de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les quatre facilitateurs de leurs efforts pour aboutir à un accord sur le document final de la Conférence. Le Groupe des États arabes a participé activement à la Conférence dans le but d'obtenir ces bons résultats. Le Groupe réaffirme son attachement constant aux engagements pris au titre du Programme d'action et de l'Instrument

international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Nous rappelons que toutes les questions ou notions supplémentaires ne représentent que des propositions devant elles aussi faire l'objet d'un consensus.

Le Groupe des États arabes tient à saluer les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Roberto García Moritán, Président de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, en coopération avec les deux Présidents des commissions subsidiaires, dont un était originaire du Maroc, un pays frère, et tous les États qui ont participé à cette Conférence. Le Groupe des États arabes se félicite de l'adoption du règlement intérieur, qui précise que la Conférence prend toutes ses décisions par consensus. Le Groupe a veillé à participer activement aux travaux de la Conférence et à la mise en place de toutes les conditions nécessaires à son succès. Nous réaffirmons que le succès des négociations passe par l'élaboration d'un traité équilibré qui prend en compte les intérêts de tous les États participant aux négociations, y compris l'État de Palestine.

Le Groupe des États arabes considère qu'un résultat acceptable sur tous les éléments du traité n'est possible que dans le cadre multilatéral des Nations Unies. Le projet de traité doit obéir à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et respecter avant tout le droit des États à la légitime défense, leur droit de préserver leur intégrité territoriale, le droit à l'autodétermination, l'inadmissibilité de l'occupation étrangère et de l'acquisition de territoire par la guerre et le droit de produire, d'exporter, d'importer et de transférer des armes classiques dans le respect de la loi. Le projet de traité doit également tenir compte de l'équilibre des responsabilités entre les États qui exportent des armes et les États qui en importent. Tout critère établi par le traité pour réglementer les exportations d'armes doit également s'appuyer sur des instruments juridiques clairs, y compris ceux du droit international humanitaire, et sur les décisions des organes pertinents de l'ONU. Ce traité doit en outre prévoir un recours à l'arbitrage en cas de refus d'exporter pour des motifs non objectifs ou si le traité est exploité à des fins politiques.

Le Groupe des États arabes a fait part de ses grandes priorités pour les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, et il est bien conscient que le programme dont nous sommes saisis nous impose une tâche redoutable. Cela

ne doit pas faire fléchir notre ambition. Au contraire, cela doit nous encourager à déployer tous les efforts possibles et à défendre tous les principes de justice et de non-sélectivité, car ces principes sont essentiels pour susciter la volonté politique nécessaire à la réussite des travaux de la Première Commission.

Encore une fois, je tiens à assurer les membres que le Groupe des États arabes est déterminé à appliquer ces principes et à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et avec les membres de la Première Commission pour avancer sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux délégations précédentes pour vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Commission. Vous pouvez être assuré du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Compte tenu des limites de temps que vous nous avez invités à respecter, je prononcerai une version abrégée de ma déclaration. Pour le discours dans son intégralité, je prie les membres de se référer à la version distribuée en français et en anglais.

Les questions afférentes au désarmement et à la sécurité internationale sont en constante évolution, et la communauté internationale est confrontée à de nouveaux défis toujours plus complexes. Pour illustrer ces propos, je peux citer notamment les évolutions dans les domaines des technologies de l'information, des activités spatiales et des sciences du vivant. Afin de relever ces défis, les États Membres devront développer des réponses communes, notamment sous la forme de nouveaux instruments multilatéraux.

Dans ce contexte, l'impasse persistante dans laquelle se trouvent les diverses instances du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement entame graduellement leur autorité et leur crédibilité, une situation qui devient de plus en plus intenable. La Conférence du désarmement a une fois de plus échoué à remplir son mandat de négociation. La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a conclu sa session pour la treizième année consécutive sans qu'aucune recommandation ait été adoptée. La Suisse demeure convaincue que la Conférence du désarmement dispose de la capacité intrinsèque à négocier les instruments nécessaires pour relever les défis du désarmement. Ma délégation est persuadée qu'adopter de tels instruments est dans l'intérêt inhérent de la communauté internationale. Toutefois, l'incapacité

chronique de réaliser des progrès significatifs a une nouvelle fois révélé la nécessité d'une profonde réflexion sur les forces et faiblesses du mécanisme de désarmement pour pouvoir exploiter pleinement le potentiel de la Conférence à l'avenir.

Ces dernières années, l'Assemblée générale s'est emparée de cette problématique. L'an dernier, elle a adopté la résolution « Revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement » (résolution 66/66). Nous sommes encouragés par le fait que des échanges ont été amorcés, en particulier au sein de la Conférence du désarmement, sur les différentes options permettant d'aborder le défi de la revitalisation. Nous y voyons une première étape encourageante, mais estimons que le dialogue devrait se poursuivre et progresser de manière plus structurée. Nous escomptons que ce sujet sera au cœur des délibérations de la Première Commission, et la Suisse entend jouer un rôle actif et constructif dans ce domaine.

La première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015, qui s'est tenue en mai dernier, a fourni l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre de ce Traité, et en particulier du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010. Si nous saluons l'atmosphère positive qui a prévalu pendant de cette session, nous restons préoccupés par la lenteur des progrès et les défis restant à relever dans l'accomplissement des différents engagements en lien avec le TNP.

Les armes nucléaires restent une menace existentielle pour l'humanité. Tant que certains États continuent d'en détenir, le risque demeure de les voir utilisées. Il est nécessaire que des progrès significatifs soient accomplis sur le plan à la fois du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ces deux domaines étant étroitement liés. Cela implique de s'engager résolument vers une réduction globale des stocks mondiaux de tous les types d'armes nucléaires. Nous appelons donc les États qui détiennent les arsenaux nucléaires les plus importants à engager promptement de nouvelles négociations sur le désarmement. Cela implique également que tous les États qui ne l'ont pas encore fait ratifient au plus vite le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), en particulier les États visés à l'annexe 2 du Traité. Il est tout aussi important de donner effet à la décision de convoquer en 2012 une conférence sur la création d'une zone exempte

d'armes nucléaires et de tout autre type d'armes de destruction massive, ainsi que de leurs vecteurs, au Moyen-Orient. Nous demandons instamment à tous les États de soutenir ce processus.

La réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des armes nucléaires permettrait également de soutenir la dynamique du désarmement. La Suisse, aux côtés de partenaires partageant les mêmes vues, insiste depuis de nombreuses années pour que des progrès soient accomplis dans ce domaine. Maintenir aujourd'hui un nombre important d'armes nucléaires au même niveau de disponibilité opérationnelle qu'au temps de la guerre froide soulève des questions fondamentales et pose de sérieux risques. Nous entendons poursuivre notre engagement dans ce domaine, y compris au sein de cette Commission.

Le document final adopté en 2010 a également introduit de nouvelles avenues pour progresser dans la voie du désarmement nucléaire. La dimension humanitaire du désarmement nucléaire a, depuis lors, acquis un grand soutien et un dynamisme certain. Des travaux ont été entrepris pour mieux comprendre l'impact inacceptable sur le plan humanitaire du recours aux armes nucléaires. Aucun État n'échapperait aux conséquences catastrophiques de leur utilisation. Le désarmement nucléaire étant l'une des priorités à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1946, il est particulièrement opportun d'aborder cette thématique dans cette enceinte. En conséquence, la Suisse entend promouvoir également ce débat au sein de la Première Commission.

L'incapacité de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes d'aboutir à un accord en juillet dernier ne peut être considérée que comme une occasion manquée. Les États Membres n'ont pas été à la hauteur de leurs propres attentes ni de celles exprimées par de larges segments de la société civile, à savoir parvenir à un traité réglementant le commerce mondial des armes reposant sur les normes communes les plus élevées possibles. Si nous sommes déçus que la conférence de négociation n'ait pas été couronnée de succès, nous sommes néanmoins encouragés par le fait que des progrès très significatifs ont été réalisés quant aux aspects centraux d'un traité sur le commerce des armes. Ces avancées majeures sont reflétées dans le projet de traité soumis par le Président de la Conférence le 26 juillet 2012.

Une dernière séance de travail supplémentaire de durée limitée, organisée dans les prochains mois

pour maintenir la présente dynamique, constituerait un cadre approprié pour déboucher sur un traité robuste. Pour réussir, un tel processus doit se nourrir des efforts réalisés à ce jour, raison pour laquelle le projet de traité soumis par le Président de la Conférence le 26 juillet devrait constituer la base de tous travaux additionnels. Pour cette même raison, il conviendrait que les règles de procédure appliquées lors de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes soient maintenues.

Nous tenons à saluer le fait que la deuxième Conférence d'examen des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui s'est tenue cet été, ait pu adopter par consensus un document final de fond. Fournissant les outils pour une mise en œuvre renforcée du Programme d'action et de l'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, ce document est d'importance primordiale pour assurer que les instruments restent pleinement pertinents.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Je vous souhaite, ainsi qu'aux membres du Bureau, un plein succès dans vos importants travaux. Je vous assure de l'entière coopération de ma délégation pendant toute la durée des travaux de la Commission et de sa volonté de s'engager de manière constructive dans notre effort collectif pour tenter de faire du monde un monde plus sûr pour tous.

La Serbie s'est alignée sur la déclaration faite au nom de l'Union européenne, mais je ferai néanmoins quelques remarques supplémentaires.

Mon pays a toujours été fervent partisan d'un multilatéralisme proactif et a longtemps été d'avis que, dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe, les défis communs exigent des solutions communes. Il ne fait aucun doute que les garanties de progrès dans le domaine international du désarmement et de la maîtrise des armements dépendront en grande partie de l'évolution d'un environnement politique global et stratégique en constante mutation. En même temps, les résultats positifs obtenus dans ce domaine favorisent considérablement le renforcement de la

paix et de la sécurité internationales. Du fait de l'interconnexion entre le climat politique mondial et stratégique et les progrès réalisés dans le domaine du désarmement, nous nous devons de consentir des efforts supplémentaires pour faire avancer le travail du mécanisme de désarmement multilatéral et contribuer ainsi à améliorer la situation générale dans le monde.

La Serbie a adhéré à l'ensemble des grands accords et initiatives internationaux dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements, et s'est engagée à une mise en œuvre complète et systématique des obligations qu'elle a assumées. Le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 et l'adoption par consensus d'un plan d'action global tourné vers l'avenir sont des contributions essentielles au renforcement du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires et à la réaffirmation de l'importance continue du Traité. Le nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une nouvelle occasion de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action du TNP de 2010 et d'identifier les moyens de relever les défis restant relatifs aux trois piliers du Traité.

Mon pays est résolu à se conformer de manière cohérente aux engagements pris au titre du TNP et a promulgué de vastes mesures législatives, réglementaires et autres à cet égard. Il est également impliqué dans divers efforts internationaux visant à prévenir et combattre le terrorisme nucléaire et à renforcer la sécurité des matières et des technologies nucléaires. La Serbie a rejoint l'Initiative de sécurité contre la prolifération en 2006, et l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire en 2007. Elle a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. En outre, l'adhésion de la Serbie à la Convention sur la sûreté nucléaire et à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs devrait être approuvée prochainement. Mon pays entreprend également des activités intensives visant à améliorer le système national de préparation aux situations d'urgence. Des progrès significatifs ont été accomplis dans le renforcement de la protection physique des objets nucléaires et de la sûreté et la sécurité nucléaires, y compris la mise en place de l'Agence de radioprotection et de sûreté nucléaire, pleinement opérationnelle depuis 2010.

La Serbie soutient fermement l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction des essais nucléaires (TICE) et encourage tous les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié, notamment les États énumérés à l'annexe 2 du Traité, à le faire dès que possible. Mon pays continue d'attacher une grande importance à l'exécution de ses obligations au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et, en janvier 2012, il a présenté au Comité 1540 son rapport national actualisé sur les mesures prises pour appliquer cette résolution. En outre, la Serbie est le premier pays dans toute la région à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) pour la période 2012-2016.

La Serbie est attachée à la mise en œuvre pleine et effective de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Notre loi sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a été adoptée par le Parlement serbe en 2009. La coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques continue de faire des progrès et comprend, entre autres choses, l'organisation d'une formation internationale en réponse aux attaques et aux incidents chimiques, dispensée au centre de formation chimique, biologique, radiologique et nucléaire des forces armées serbes à Kruševac.

La Serbie a démontré son attachement continu à l'amélioration de ses capacités concernant les divers aspects de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Une loi-cadre sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage de ces armes et sur leur destruction a été adoptée en novembre 2011. En mai 2009, l'Assemblée nationale de Serbie a adopté la loi sur le retrait de la réserve au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques.

La Serbie participe à l'initiative sur les centres d'excellence chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et d'atténuation des risques nucléaires de l'Union européenne, mise conjointement en œuvre par la Commission européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Notre équipe nationale est composée de représentants de tous les ministères concernés, et des organismes gouvernementaux ont été mis en place avec

pour mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du projet, la coordination des activités au niveau national et le maintien de la coopération internationale.

De nombreux projets sont mis en œuvre pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Je tiens à saisir cette occasion pour en citer quelques-uns seulement. Le Programme de développement des capacités de gestion des stocks de munitions classiques est exécuté conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Ministère serbe de la défense, dans le but d'améliorer la sécurité des sites de stockage de munitions et de contribuer aux mesures de lutte contre la prolifération en réduisant la quantité des stocks excédentaires et en renforçant la sécurité. En avril s'est tenue à Belgrade la conférence régionale du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est sur le renforcement de la coopération mutuelle dans la région en vue de régler la question du surplus d'armes. La Serbie a mis en place un système rigoureux et efficace pour le contrôle des exportations d'armements et d'équipements militaires conforme aux normes du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements. Ce système a par ailleurs été intégré à la stratégie nationale de limitation des armes légères et de petit calibre pour la période 2010-2015.

La Serbie continue de s'employer à remplir ses obligations restantes au titre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, à laquelle elle a adhéré en 2003.

Mon pays regrette que le processus d'élaboration d'un traité pour le commerce des armes n'ait pas abouti en juillet, mais nous continuerons d'œuvrer pour que les travaux soient menés à bien et qu'un traité robuste, global et juridiquement contraignant établissant les normes internationales les plus élevées possibles s'agissant du transfert des armes classiques soit adopté.

La Serbie continue d'appliquer l'accord sur la maîtrise des armements au niveau sous-régional, énoncé à l'article IV de l'annexe 1B de l'Accord de paix de Dayton, contribuant ainsi au renforcement du climat de confiance et de coopération dans la sous-région. Une nouvelle phase de mise en œuvre de l'accord, basée sur le transfert de propriété aux États parties, est en cours et doit être parachevée d'ici à 2014.

Afin de contribuer pleinement aux activités pertinentes du système des Nations Unies dans le domaine du désarmement, mon pays a présenté sa candidature à la Conférence du désarmement. La résolution 66/59, intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement », reconnaît en son paragraphe 6 « qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement », tandis que le règlement intérieur de la Conférence du désarmement lui-même prévoit que « la composition de la Conférence sera examinée à intervalles réguliers ».

La Serbie est favorable à ce qu'un coordinateur spécial pour l'élargissement de la composition de la Conférence soit désigné afin de poursuivre les consultations sur cette question d'une façon ordonnée. Il faut sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence et pour cela, tous les États Membres doivent faire preuve d'une volonté politique claire d'entamer, sérieusement et sans délai, les travaux de fond, permettant ainsi à la Conférence de remplir à nouveau la fonction pour laquelle elle a été créée. C'est n'est qu'ainsi qu'elle retrouvera sa crédibilité et pourra réaffirmer sa pertinence en tant que composante indispensable du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'ai grand plaisir à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection. L'Indonésie, comme nous le savons, a des états de service exemplaires dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, et votre contribution personnelle à cet égard, Monsieur le Président est reconnue par tous. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je voudrais aussi dès maintenant féliciter l'Indonésie du leadership dont elle a fait montre en ratifiant le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) cette année, ce qui a permis de donner un nouveau souffle à nos efforts collectifs visant à consolider ce pilier essentiel du régime de désarmement nucléaire.

Dans le cadre du profond attachement de l'Australie au système multilatéral, nous avons traditionnellement toujours fait figurer le désarmement et la non-prolifération aux premiers rangs de nos priorités. Le peuple et le Parlement australiens ont toujours insisté pour qu'il en soit ainsi. Nous avons toujours été prêts à assumer notre part de responsabilité et à essayer de nouvelles approches pour veiller à maintenir intacte

notre ambition collective et à améliorer nos efforts pour rendre le monde plus stable et plus sûr et nous préserver de nous-mêmes.

Je veux axer les observations de l'Australie aujourd'hui sur quelques domaines prioritaires qui requièrent une action urgente. Le premier est la pierre angulaire du régime de la non-prolifération et du désarmement nucléaire, c'est-à-dire le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il nous faut prendre des mesures crédibles et précises pour remédier au fait que les armes nucléaires qui subsistent ont une force destructrice combinée plus de 150 000 fois supérieure à la bombe lancée sur Hiroshima.

À la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015 tenue à Vienne, que l'Australie a eu l'honneur de présider, il a été très encourageant de voir que les États parties étaient prêts à venir présenter des rapports sur les mesures prises pour commencer à mettre en œuvre le plan d'action adopté par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Cela a permis à tous de prendre conscience que nous sommes sur la bonne voie dans beaucoup de domaines – même si bien sûr ce n'est jamais suffisant. Mais surtout, les États se sont engagés à maintenir le cap s'agissant de certains des éléments les plus problématiques, comme la réduction concrète des arsenaux nucléaires, le renforcement de l'adhésion au Protocoles additionnels et la tenue d'une conférence sur le Moyen-Orient en 2012. C'est un premier résultat solide pour ce nouveau cycle d'examen du TNP, mais il est évident que nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. Le plus gros, comme nous le savons, reste à faire.

Les États dotés de l'arme nucléaire sont, à juste titre, ceux dont on attend le plus, notamment pour ce qui est de rendre compte, avant la réunion du Comité préparatoire de 2014, des mesures mises en œuvre pour honorer les engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement nucléaire dans le cadre de l'action 5. À cette fin, l'Australie et les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, que nous présidons avec le Japon, se sont employés à prendre les devants en entamant des contacts directs avec les États dotés de l'arme nucléaire au sujet de la transparence et de l'établissement de rapports. Une culture plus forte de la transparence et de la responsabilité chez les États "nucléaires" et les autres États qui possèdent des armes nucléaires est indispensable pour avancer véritablement vers le désarmement nucléaire.

L'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) doit rester notre priorité. Nous ne devons jamais oublier que le moratoire actuel sur les essais nucléaires est en fait fragile et qu'à tout moment, nous pouvons facilement revenir à l'époque où les armes nucléaires étaient testées et sans cesse perfectionnées. Nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher cela. Le mois dernier, le Ministre australien des affaires étrangères, Bob Carr, s'est associé à six de ces homologues pour coprésider une réunion ministérielle au cours de laquelle ils ont adopté une déclaration énergique en faveur du TICE et de son entrée en vigueur. L'Australie appelle les États qui possèdent l'arme nucléaire et les pays visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le Traité à envisager sérieusement de le faire.

À la présente session de la Première Commission, l'Australie, avec la Nouvelle-Zélande et le Mexique, présentera le projet de résolution annuel sur le TICE. Nous invitons tous les États Membres à appuyer et à parrainer le projet de résolution cette année, qui insiste une nouvelle fois sur le nécessité, en attendant l'entrée en vigueur du TICE, de maintenir un moratoire sur les essais. Cela donne un nouveau relief à l'obligation et à l'hypothèse centrales du Traité, à savoir qu'il ne doit plus jamais y avoir d'explosions expérimentales ou toutes autres explosions d'armes nucléaires. Nous devons nous rappeler que le TICE est plus qu'un simple engagement concret de ne pas procéder à des essais nucléaires; c'est le symbole d'une entreprise plus vaste visant à empêcher la mise au point de nouvelles armes nucléaires, et à ce titre, il est révélateur de notre attachement au désarmement nucléaire.

Parallèlement au fait de mettre un terme à la mise au point de nouvelles armes nucléaires, nous devons réduire la quantité de celles déjà produites. Le démarrage à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires n'a que trop tardé.

À l'évidence, il y a des lacunes dans notre régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous en sommes conscients, et la majeure partie de nos efforts visent à y remédier. Mais cela signifie aussi que, par leur caractère complémentaire, les initiatives régionales revêtent une importance cruciale. Elles renforcent en effet l'action mondiale, surtout lorsque les efforts internationaux s'essoufflent, et peuvent aussi répondre à des préoccupations et à des incertitudes

propres à une région. Cela n'est nulle part plus pertinent et plus pressant qu'au Moyen-Orient. L'Australie appuie vigoureusement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ainsi que les efforts en cours pour convoquer une conférence sur cette question en 2012. Nous appelons tous les États du Moyen-Orient à œuvrer dans un esprit de coopération véritable et constructive pour que cet objectif devienne réalité.

Parallèlement aux avancées réalisées en termes de désarmement et de non-prolifération, nous sommes confrontés à une situation où les nouveaux défis vont plus vite que nous et peuvent créer de nouvelles tensions, comme par exemple dans le cyberspace. Le nouveau Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale est une importante occasion de dégager un consensus sur des normes, règles et principes de comportement responsable de la part des États, ainsi que sur des mesures de confiance entre États dans le cyberspace, ce qui renforcera la sécurité internationale. Cet impératif ne fera que se renforcer en raison de notre dépendance à l'égard des technologies de l'information et des communications. Voilà pourquoi l'Australie estime que c'est un honneur de présider ce Groupe et s'engage à parvenir à des résultats constructifs qui renforceront notre capacité collective à faire face à cette menace, tout en accroissant l'accès des pays en développement aux technologies dont ils ont besoin.

Nous ne sommes que trop conscients du fait que la violence armée, alimentée par la disponibilité des armes classiques illicites, détruit des sociétés, provoque des déplacements de populations, sape le développement et tue des êtres humains. Nous en sommes témoins dans le monde entier. Nous en sommes témoins aujourd'hui. Chaque jour, 2 000 personnes sont tuées à l'aide d'armes obtenues par le biais d'un commerce illicite et irresponsable, en majorité des armes de petit calibre, et avec des conséquences plus lourdes pour les femmes et les enfants. À la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui s'est tenue en juillet à New York, les États étaient sur le point d'adopter un traité à même de réduire véritablement cette menace. Nous n'avons pas réussi à adopter un traité à cette conférence, mais nous ne sommes pas loin d'atteindre cet objectif. Le dernier jour, étant donné que seuls quelques États avaient indiqué qu'ils avaient besoin de plus de temps, plus de 90 États de toutes les régions du monde ont exprimé clairement leur intention de finir ce

travail, par le biais d'une déclaration prononcée par le représentant du Mexique.

Par conséquent, à la présente session de la Première Commission, sept coauteurs, dont l'Australie, présenteront un projet de résolution simple demandant la reprise des négociations en vue de l'adoption d'un traité et visant à ce que nous utilisions le texte du 26 juillet comme point de départ. Nous devons préserver les progrès accomplis et l'impulsion donnée à ce processus. L'Australie s'engage personnellement à perfectionner le texte du 26 juillet pour veiller à ce que nous disposions d'un traité le plus solide et le plus efficace possible. Nous espérons que le projet de résolution relatif au traité sur le commerce des armes bénéficiera d'un appui ferme au sein de l'Assemblée générale pour que nous puissions en finir avec l'étape consistant à parvenir à un accord sur le traité et nous concentrer sur le travail encore plus important de le mettre en œuvre de manière efficace; en d'autres mots, l'important travail qui consiste à sauver des vies humaines.

L'Australie a annoncé une contribution d'1 million de dollars pour la mise en place d'un fonds d'assistance multilatérale destiné à aider les pays en développement à mettre en œuvre ce traité et s'engage à continuer de contribuer à ce fonds à l'avenir. L'Australie s'engage également à apporter son appui aux États qui souhaitent participer à la conférence finale. Nous avons toujours suivi le principe selon lequel tous les États devraient être à la table des négociations. Une participation forte des régions les plus touchées par ce commerce et ces meurtres insensés, notamment l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes et notre propre région, le Pacifique, est cruciale pour l'adoption d'un traité qui aura des effets réels sur le terrain.

À la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action sur les armes légères, nous avons également constaté que les Membres de l'ONU dans leur ensemble réclament des mesures pour éviter que les armes légères ne causent d'autres pertes en vies humaines. La volonté politique nécessaire pour obtenir des résultats importants et consensuels à cette fin existe bel et bien. Nous voudrions remercier l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria, qui nous a guidés pour parvenir à ce résultat et qui a suscité notre engagement collectif en faveur d'un ensemble de mesures qui nous permettrait tous d'assumer nos responsabilités face à ce problème. Encore une fois, nous devons nous concentrer désormais sur la mise en œuvre.

L'Australie se réjouit à la perspective de présenter plus en détail, au cours des prochaines semaines, nos opinions, nos idées et, plus important, les mesures concrètes que nous avons prises relativement à toute une série de questions liées au désarmement. Il s'agit notamment des efforts supplémentaires que nous déployons dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et de nos efforts en cours pour aider nos partenaires à réhabiliter les terres et les moyens d'existence par le biais de notre Stratégie de déminage, qui bénéficie d'un financement de 100 millions de dollars.

Monsieur le Président, tout au long de la présente session et sous votre direction, j'espère que nos efforts collectifs se concentreront sur ce que le multilatéralisme, dans ce qu'il a de mieux, peut apporter – des résultats tangibles pour le bien de la communauté internationale et, en fin de compte, pour nous-mêmes, l'humanité.

M^{me} Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, vous avez été mon voisin à Genève, et votre pays est voisin du mien. Les questions de désarmement sont aussi importantes pour l'Indonésie que pour la Nouvelle-Zélande. Peu nombreux sont les individus qui ont les mêmes connaissances que vous en ce qui concerne les affaires de la Première Commission. En conséquence, la délégation néo-zélandaise se réjouit doublement de vous voir présider nos travaux et d'avoir l'occasion de travailler de nouveau avec vous. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous alors que la Nouvelle-Zélande, une fois de plus, avec des collègues ayant une position commune, entend promouvoir des projets de résolution qui sont d'une importance capitale pour nous. Il s'agit notamment des projets de résolution relatifs au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), à l'hémisphère Sud et aux zones adjacentes exempts d'armes nucléaires, à la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, et au désarmement nucléaire. Ce dernier projet de résolution sera présenté collectivement par la Coalition pour un nouvel agenda.

La Nouvelle-Zélande est heureuse de s'associer à la déclaration qui a été faite par la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda.

La session de la Première Commission de cette année revêt une importance particulière à plusieurs égards. Dans une déclaration faite le mois dernier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a évoqué la reconnaissance croissante de l'importance primordiale de protéger les civils. Ceux qui ne connaissent pas

bien les approches traditionnelles en matière de désarmement et de maîtrise des armements pourraient considérer une telle déclaration comme une lapalissade. En fait, à certains moments et dans certains contextes, ce que nous pourrions appeler la dimension humanitaire du désarmement a été reléguée au second plan. Pour la Nouvelle-Zélande, la dimension humaine et humanitaire des processus de sécurité doit être une priorité, et c'est ce qui explique notre appui ferme à un traité sur le commerce des armes. Même si ce traité ne peut pas changer immédiatement la situation des citoyens ordinaires dans les zones dangereuses de la planète, au fil du temps, il contribuera inévitablement et sensiblement à renforcer leur protection.

Comme d'autres États, la Nouvelle-Zélande a été déçue par le fait que la Conférence diplomatique de juillet n'ait pas abouti à un accord sur un traité sur le commerce des armes solide et à portée globale. Nous félicitons l'Ambassadeur Roberto García Moritán pour ses efforts inlassables, et nous saluons les progrès considérables réalisés sous sa direction avisée. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le texte proposé à la fin de la Conférence afin que nous puissions être plus confiants que celui-ci permettra de prévenir les transferts irresponsables d'armes et leur détournement vers des marchés illicites. Ce ne sont pas seulement nos populations civiles qui ont tout à y gagner. Par exemple, ce traité permettra également de renforcer la sécurité des forces militaires participant aux opérations de maintien de la paix à travers le monde. La Nouvelle-Zélande demeure résolument engagée en faveur de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes à la hauteur de nos ambitions humanitaires.

À mon avis, en matière de désarmement, la communauté internationale peut à juste titre s'enorgueillir du document final adopté par consensus par la Conférence d'examen sur les armes légères qui s'est tenue récemment. La Nouvelle-Zélande voudrait rendre un hommage particulier à l'Ambassadrice Joy Ogwu, du Nigéria, pour la prudence et le brio qui lui ont permis, ainsi que son équipe, d'atteindre ce résultat. La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que la Conférence d'examen ait pu parvenir à un accord sur une série de mesures concrètes visant à renforcer la mise en œuvre du Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères au cours des prochaines années. Un calendrier précis des réunions prévues à l'avenir permettra de poursuivre les discussions entamées à la Conférence d'examen, sur les questions fondamentales telles que les évolutions technologiques, les contrôles aux frontières et

la gestion des stocks. Le défi qui nous attend désormais consiste à traduire le document final de la Conférence d'examen en mesures concrètes et efficaces qui offrent des avantages sur le plan humanitaire.

La Convention sur les armes à sous-munitions est bien connue en tant que traité de désarmement qui se fonde entièrement sur des considérations humanitaires. La troisième Assemblée des États parties s'est tenue tout dernièrement à Oslo, et 75 pays ont déjà adhéré à cette Convention. Même si la Convention sur les armes à sous-munitions a été négociée en dehors des canaux traditionnels et n'est pas encore universelle, l'emploi d'armes à sous-munitions a été considérablement réduit. Les pays qui ont osé utiliser ces armes depuis l'adoption de la Convention ont fait l'objet d'un opprobre généralisé. En effet, cette Convention a largement contribué à la stigmatisation des armes à sous-munitions au niveau mondial. Par conséquent, la Nouvelle-Zélande estime que la Convention a eu les effets humanitaires et normatifs escomptés par les architectes du processus d'Oslo.

Conformément à notre position en tant que coordinateur de l'application de la Convention au niveau national, la Nouvelle-Zélande participe très activement aux efforts visant à faciliter l'élaboration de décrets d'application de la Convention. Nous sommes prêts à aider n'importe quel État dans ce domaine, que ce soit au moyen du modèle de décrets d'application que nous avons mis au point que par d'autres précédents nationaux. Nous espérons vivement faire avancer l'examen de cette question et renforcer le caractère universel de la Convention à la quatrième réunion des États parties qui se tiendra à Lusaka (Zambie) en septembre prochain.

Cette année, le bilan de la Conférence du désarmement – le mécanisme de négociation multilatérale pour le désarmement mis en place par la communauté internationale – peut une nouvelle fois être considéré, pour utiliser l'euphémisme le plus fort, comme « inégal ». Même si les efforts déployés par la présidence égyptienne en début d'année semblaient prometteurs, la Conférence a de nouveau fait chou blanc, pour la quatorzième année consécutive.

Nous sommes sur le point de perdre patience. Le fait est – comme vous ne le savez que trop bien, Monsieur le Président, de par votre expérience à Genève – que la Conférence s'est enlisée dans une routine qu'elle a elle-même mise en place. Tant qu'un accord sur un mandat concernant une des questions centrales sera tributaire d'un accord sur les mandats

pour chacune des trois autres questions centrales, la Conférence du désarmement sera incapable de sortir de l'ornière. La Conférence doit au moins tenir dûment compte du fait que la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement a récemment rappelé que la réalisation des grands objectifs de désarmement nécessitera des efforts simultanés sur plusieurs volets plutôt que des efforts successifs où le désarmement nucléaire serait alors le dernier objectif à atteindre.

Pourquoi, alors qu'à notre connaissance, aucun dirigeant au monde ne s'est publiquement opposé à l'élimination des armes nucléaires, l'obligation énoncée à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de s'engager à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire, n'est-elle toujours pas respectée? L'article VI existe et est en vigueur depuis maintenant plus de 40 ans.

Il ne suffit pas de dire que la Conférence du désarmement n'est pas en mesure de travailler. Nous ne devons pas non plus nous résigner au fait que la Conférence ne fonctionne pas. Quand on est face à un obstacle, s'il ne peut pas être levé, il faut le contourner. Le Secrétaire général a récemment déclaré que les armes nucléaires étaient sans rapport avec les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales, tout

en attirant l'attention sur différents risques, tels les accidents et les effets éventuels de ces armes sur la santé et l'environnement.

À cet égard, j'appelle l'attention, en particulier, sur la résolution présentée par le Groupe pour la levée de l'état d'alerte concernant la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, ainsi que sur le fait que la Nouvelle-Zélande s'est associée à plusieurs déclarations conjointes sur les répercussions humanitaires de toute utilisation d'une arme nucléaire.

Ma délégation continue d'être encouragée par le fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 a clairement reconnu que les conséquences d'une telle utilisation seraient catastrophiques et réaffirmé que le droit international humanitaire reste pleinement en vigueur pour tous les aspects des armes nucléaires. Nous nous félicitons vivement que la réunion qui se tiendra en mars en Norvège sera l'occasion d'examiner en détail les répercussions humanitaires des armes nucléaires. Je le répète, cela illustre l'attention accrue accordée aux répercussions humanitaires et aux conséquences humaines des politiques de sécurité que mettent en place les États et des armes qu'ils détiennent.

La séance est levée à 13 h 5.